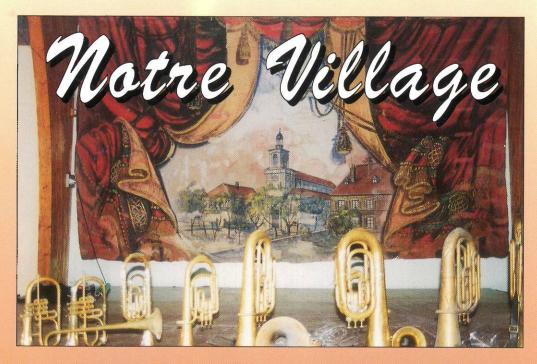
BRASITE



BULLETIN MUNICIPAL



Décembre 1999

N°24



ANNEE SCOLAIRE 1969 - 1970

Enfants nés en 1959 et 1960

Debout de gauche à droite :

Didier MARMIER – Eric DELACROIX – Jean Charles COURDIER – Eric PARRIAUX – Grégoire BETTINESCHI – Joël RENAUD – Philippe NICOD – Philippe LEPEULE – Patrick MOUREAUX – Patrick BELLEVILLE – Jean PARIS – Joël VUILLEMIN – Hervé GUYON – Jean-Claude CHAGROT – Frédéric GODIN

Accroupis de gauche à droite :

Alain DRUPT – Dominique MARMIER – Jacques LEPEULE – Jean-Pierre REBOUILLAT – Alain BERNARD – Joël CONCHE – Christophe JACQUIN

ANNEE SCOLAIRE 1971 – 1972

Enfants nés en 60, 61 et 62

Debout de gauche à droite :

Françoise RENAUD - Françoise VANTHIER - Sylviane PORTIGLIATTI - Béatrice INVERNIZZI - Isabelle LEPEULE - Sylviane DONZE - Bernadette MARMIER - Maryse DESCHAMPS - Nicole QUIRIKO - Evelyne PUTOZ

Au milieu de gauche à droite :

Sylvie MEYER – Michèle GUEUTAL – Josette CHAGROT – Brigitte BARTHOD - - Christine LEPEULE – Evelyne BERNARD – Patricia CHAGROT

Devant de gauche à droite :

Pascale MARMIER – Pascale JACQUIN – Frédérique MOUR – Danielle MARMIER – Bernadette ANTINI- CUINET

TOUR DE GARDE DES MEDECINS ANNEE 2000



Secteur de FRASNE, LA RIVIERE et MIGNOVILLARD

CHESNEL HUMBEY DOCTEURS: JEANNIN TARRIUS TARTARIN	FRASNE FRASNE FRASNE MIGNOVILLARD LA RIVIERE	TEL: 03 81 49 81 14 TEL: 03 81 49 84 57 TEL: 03 81 89 72 88 TEL: 03 84 51 31 38 TEL: 03 81 89 80 52
---	--	---

JANVIER
1 TARTARIN
2 TARTARIN
9 JEANNIN
16 CHESNEL
23 TARRIUS
30 HUMBEY

FEVRIER
6 TARTARIN
13 JEANNIN
20 TARRIUS
27 CHESNEL

	MARS
5	HUMBEY
12	TARTARIN
19	JEANNIN
26	TARRIUS

AVRIL	
2 CHESNEL	
9 HUMBEY	
16 TARTARIN	
23 TARRIUS	
24 TARRIUS	
30 CHESNEL	•

MAI
1 CHESNEL
7 JEANNIN
8 JEANNIN
14 HUMBEY
21 TARTARIN
28 JEANNIN

JUIN
1 TARTARIN
4 TARRIUS
11 HUMBEY
12 HUMBEY
18 CHESNEL
25 JEANNIN

JUILL	ET
2 TARTA	ARIN
9 CHES	NEL
14 TARR	US
16 TARR	IUS
23 JEAN	VIN
30 HUME	EY

	AOUT	_
6	TARTARIN	
13	JEANNIN	
15	TARRIUS	
20	CHESNEL	
27	TARRIUS	

SEPTEMBRE
3 HUMBEY
10 TARTARIN
17 JEANNIN
24 CHESNEL

OCTOBRE
1 TARRIUS
8 HUMBEY
15 TARTARIN
22 JEANNIN
29 CHESNEL

	NOVEMBRE
	1 HUMBEY
	5 TARRIUS
	11 TARTARIN
	12 TARTARIN
	19 JEANNIN
	26 CHESNEL
h-o-	

3	HUMBEY
10	TARRIUS
17	TARTARIN
24	CHESNEL
25	CHESNEL
31	JEANNIN

DECEMBRE

1er janvier 2001 : JEANNIN

SERVICE DES URGENCES PHARMACEUTIQUES

03 81 89 58 30 03 81 89 58 30 03 81 49 81 50 03 81 38 22 63 03 81 38 51 10 03 81 89 58 30	4, rue de Pontarlier LEVIER 4, rue de Pontarlier LEVIER 81, Grande Rue FRASNE GOUX LES USIERS 10, rue Michaud PONTARLIER 4, rue de Pontarlier LEVIER
	03 81 89 58 30 03 81 49 81 50 03 81 38 22 63 03 81 38 51 10

CALENDRIER DU COMITE DES FETES

Janvier 2000

Samedi	8	Bal du Foot	·· ··
Samedi	15	Tournoi Foot	
Samedi	22	Tournoi Foot	
Samedi	29	Pompiers: Ste-Barbe	



Février, Mars, Avril : Challenge de pétanque pour les associations



Février 2000

Samedi	5	Choucroute des Pompiers
Vendredi	11	Collège hand-ball
Samedi	12	Bal du Tennis
Lundi	14	Gym : Soirée costumée
Dimanche	20	Banquet des classes
Vendredi	18 ou 25	Ski-club en nocturne
Samedi	26	Bal du Foot

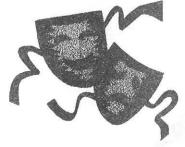
Mars 2000

Samedi	4	Tournoi de Foot des Pompiers
Dimanche	5	Tournoi de Foot des Pompiers
Carnaval		A.F.R.:soirée costumée
Samedi	11	Théâtre A.B.C.D.E.F.
Dimanche	12	Théâtre A.B.C.D.E.F.
Samedi	18	Bal de l'Elan Sportif
Jeudi	23	Don du Sang, l'après-midi
Samedi	25	Bal de la Chasse



Avril 2000



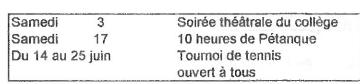


Mai 2000

Dimanche	7	Concert de musique
Jeudi	11	Don du Sang (matin)
Samedi	13	Exposition école maternelle
		Tennis animation
Dimanche	21	Entente Cycliste
Samedi	27	Fête des Mères



Juin 2000







Mai: Organisation d'une journée à Roland Garros par le Tennis

PAN 2000

Que va faire FRASNE pour marquer cet événement?

Le Comité des Fêtes vous propose:

Frasne 2000

FEVRIER

Lundi 14:

Gym: soirée costumée pour tous

Fête du printemps de l'école primaire

Spectacle musical des ados

L'histoire du chemin de fer

organisée par l'école maternelle

Carnaval :

AFR: soirée costumée

Vendredi 18 ou 25 :

Ski-Club autour du terrain de foot en nocturne

Tennis: Animation sur la place du Renouveau

(selon enneigement)

AVRIL

1er :

7 et 8:

Du 16 au 24:

Exposition

MAI

Samedi 13:

Exposition:

Du 5 au 9:

Exposition

JUIN - JUILLET

Samedi 3 juin :

Du 15 juin au 9 juillet:

Exposition

Soirée Théâtrale du collège

A.F.N.

L'histoire de l'eau

AOUT - SEPTEMBRE

Du 7 au 18 août:

Exposition

Du 26 au 3 sept:

Exposition

OCTOBRE - NOVEMBRE

Du 28 octobre au 7 novembre:

Exposition

La vie agricole à travers les siècles

L'histoire de la forêt et la filière bois

Les dons cachés des Frainiauds

DECEMBRE

Exposition

Cartes postales









Fête des myrtilles 2000

La prochaine fête des myrtilles organisée par le comité des fêtes aura lieu à CESSAY Trois raisons nous ont incités à faire ce choix :

1e Les travaux de rénovation de la salle des fêtes, qui se dérouleront de juin à octobre,

2° Les 800 ans de Cessay. En effet, les premiers écrits nous rapportant l'existence de Cessay se trouvent dans les archives de l'Abbaye des Monts Ste Marie et datent de 1200.

3^e La troupe de théâtre du Bric à Brac pour les animations de l'an 2000 se propose d'organiser un « son et lumière » sur le thème « les pois (de Frasne) à travers l'Histoire ».

Ces trois évènements ont décidé le comité des fêtes à monter un spectacle « son et lumière » dans le cadre de Cessay.

Nous ne vous cachons pas que ce projet est ambitieux, et que seule la participation de nombreux habitants de notre village conditionnera la réussite de ce projet.

Dans quelques jours un imprimé reprenant ce texte sera distribué dans vos boîtes aux lettres, accompagné d'un coupon-réponse.

A vous de jouer

Animations Frasne 2000

Pour célébrer cette dernière année du 20° siècle, le comité des fêtes a décidé de mettre en place, avec les associations du village, les écoles, les commerçants et la Commune, de nouveaux projets d'animation ou d'améliorer ceux qui existent.

Vous trouverez la liste de ces projets dans le calendrier des fêtes, une information sera diffusée en début d'année.

Trois membres ont quitté le bureau du comité pour diverses raisons (santé, éloignement). Merci à Bernard Minary, Jocelyn Invernizzi, Gabriel Trouttet pour ce qu ils ont réalisé à nos côtés.

Trois nouveaux les ont remplacés : Isabelle Lepeule, Noël Lepeule, Jean-Marie Thériot. Nous sommes heureux de les accueillir. Avec eux plusieurs dossiers seront à étudier.

Révision des statuts, mise en place d'un partenariat avec la Commune pour la gestion des salles, adhésion au comité de la Chaux d'Arlier.

Les fêtes dans nos villages font partie de notre patrimoine et sont des valeurs sûres de notre savoir. A nous d'en être garants pour l'avenir, afin que nous puissions continuer à faire, ensemble la fête.

Les membres du comité des fêtes vous souhaitent à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

VIVE LA FETE

Comité des Fêtes Frasne

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le lundi 22 novembre 1999 à la mairie.

Dix-huit associations étaient représentées, deux excusées et cinq absentes.

Au cours de cette soirée, le bureau du comité a présenté ses comptes et les différentes manifestations organisées en 1998 et 1999.

Téléthon 98

Le comité avait préparé un souper dansant qui a rapporté 5046 francs; la vente de maillons pour confectionner une chaîne a produit 6500 francs et l'urne mise en place à la salle des fêtes a recueilli 560 francs. Soit un versement total de 11606 francs.

Merci à tous.

Réveillon 98

Nous n'avons réuni que 200 personnes sur les 300 espérées. Si le repas préparé par le restaurant La Grande Seigne a conquis les invités, la partie musicale et animation a déçu une partie de ceux-ci.

A améliorer cette année!

Fête de la tourbe

Une donnée importante pour la réussite de cette fête, la météo. Pour 1999 ,100% de succès, beau temps, plus de 300 repas servis le midi. Merci à tous pour la mise en place des tables, des chaudières, des buvettes.

Félicitations à Bernard, la soupe était bonne.

Fête des myrtilles

Cette année le train était le sujet principal de notre fête, et même si la concurrence était rude (fête des bûcherons à Montperreux, Festi-Cheval à Houtaud) plus de 5000 personnes sont venues visiter nos expositions de matériel ferroviaire, de maquettes et de photos.

Il me semble que les Frainiauds ne se souvenaient pas avoir vu un public si nombreux à une fête des myrtilles ?

Compliments à tous les bénévoles pour cette réussite.

Et maintenant voici cette fameuse Année 2000

Je réveillon 99

A l'instant où vous lirez ces lignes, les réservations seront terminées Apparemment nous n'aurons pas atteint notre objectif de réunir 300 convives. Dommage! Le prix de 290 francs était un prix coûtant, 30% d'habitants du village pour cette soirée, c'est peu. Deux solutions :

- Nul n'est prophète dans son pays
- On (le comité) n'est pas bon, et on ne fait pas ce que vous désirez.

Dans ce cas, dites-nous le. Merci

Frasne autrefois

En vue de la publication d'un livre sur Frasne au début du XXe siècle, sont recherchées des cartes postales anciennes ou des photographies antérieures à 1940,

en particulier sur les sujets suivants :

- Entrée de Frasne (côté Dompierre) avant la construction des ponts
- Rue Patet
- Rue de Traverse
- Rue de la Gare (partie comprise entre le Renouveau et le Club du 3e Age)
- Entrée de Frasne (côté Censeau)
- Ancienne ferme de Bellevue
- Métiers et commerces divers
- Manifestations et fêtes diverses (locales ou nationales, laïques ou religieuses, sportives,...)
- Evénements familiaux (mariage, enterrement,...)
- Photographies de groupes

ainsi que d'anciennes factures.

* * * * * * * * * *

Les personnes qui souhaitent prêter des documents peuvent s'adresser à :

Michel RENAUD 20, rue du Moulin - 25560 FRASNE \$\infty\$03.81.49.86.41



Suite à des difficultés dans la mise en place du calendrier des fêtes, nous informons les personnes, de 70 ans et plus, que le repas que nous avons l'habitude de leur offrir le dimanche après Pâques, sera déplacé au dimanche 2 avril 2000.

Ce sera la première surprise de l'an 2000.

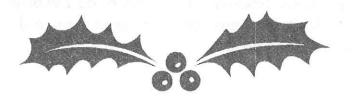
Merci, Chers Anciens, pour votre compréhension.

Je viens aussi remercier l'équipe qui a monté cette fête sur 2 jours, chacun dans la responsabilité qui était la sienne, apportant une grosse part dans l'élaboration et la réalisation du projet. Certaines, certains sont formidables, et ils pédalent beaucoup trop fort pour moi, mais j'ai su prendre les bonnes roues, et l'équipe a été renforcée par des individuels qui couraient dans la même course mais avec des casquettes différentes. Merci à tous, vous avez bien mérité les lauriers de la victoire, même si ce n'était que branche de lierre.

Encore un point de vue sur ces réjouissances, le dimanche jour plein de l'exposition, l'entrée était gratuite; beaucoup nous ont dit : « vous auriez demandé, ne serait-ce que 10 francs par personne, il y aurait eu autant de monde ». Le but n'était pas de faire de l'argent et nous ne sommes pas à vendre, les visiteurs corrects ont consommé pour compenser, quant aux autres, ils n'étaient pas obligés de payer et en ont profité, tant pis pour eux. Mais là aussi nous sommes repartis en arrière pour démontrer que tout ne se vendait pas autrefois, la plus grande partie des gens était relativement pauvre et ils s'entraidaient beaucoup. Ayant peu d'argent ils échangeaient des services : le paysan mettait à disposition le cheval, le bœuf pour aller chercher le bois en forêt et, en compensation, l'ouvrier donnait des coups de main. Ils savaient partager; le chemineau d'alors savait, le soir venu, en mauvaise saison, où il trouverait un fover qui l'accueillerait humblement avec une assiette de gaudes comme toute la famille et ensuite de quoi se reposer dans un lit de paille fraîche à l'écurie auprès du bétail. Je me souviens fort bien de ce temps-là, et le brave homme, dans un geste de soumission, donnait de lui-même son briquet et son couteau que lui rendait le patron le matin venu, alors qu'ils buvaient tous deux le café au lait avant de repartir sur les routes ; j'avais envie de mettre en parallèle deux époques...

Les lampions sont éteints mais ces deux journées resteront un temps fort pour notre village de Frasne, que nous aimons bien. A une autre fois, peut-être ?

Le Président, Jacques Jacquin



Club du 3^{ème} âge et de l'amitié

Frasne – Novembre 1999

La fête est terminée, les héros sont fatigués et contents à la fois, bien audelà de nos espérances, cela mérite bien un commentaire.

Responsable du Club de Frasne et un peu porte-parole de l'équipe créée pour monter cette manifestation sur les coutumes et métiers d'autrefois, j'ai envie de venir dire un grand merci à tous ceux qui ont apporté leur concours spontanément à ce projet rétrospective avec noce début de siècle, gibus, melons, gilets avec la chaîne de montre, queue de pie, redingote, caracos, crinolines, chapeaux à voilette, tout ce qui faisait le charme de ce temps là. c'était donc le samedi 6 pour le mariage, et dimanche 7, ce fut l'apothéose où étaient rassemblés tous les talents, dans tous les domaines qui concernent l'avant, le dans le temps, toute l'adresse des uns et des autres qui ont reconstitué les machines, les choses du temps passé qui ont une histoire, cela sans penser à faire des profits, mais simplement pour se faire plaisir et en donner aux autres. Merci, vous êtes la mémoire visuelle d'une époque, merci à ceux qui savent encore, en faisant la démonstration, paniers, cordes, planche à laver, pose de ventouses, lingerie, fer forgé avec l'Ami Riri qui a toujours un fer au feu, et qui avait remis le tablier de cuir; et son marteau résonnait sur l'enclume. Je voulais lui demander si je pouvais mettre des châtaignes dans son foyer.

Il y avait aussi beaucoup de documents d'époque et de photos anciennes répertoriées où le public s'attardait avec délice. Les Dames ont fait étalage de leur savoir et de celui de leurs Aînées dans toutes ces tâches qu'on disait féminines : faire à manger et habiller souvent une nombreuse famille, elles savaient! Elles savent allier le beau et le bon, les pâtisseries et broderies en sont la preuve. C'est au cours de la fête et à mesure qu'elle avance, qu'on découvre la générosité des uns et des autres, surtout des gens modestes qui savent donner, ce sont donc les Dames grand-mère, voire arrière qui ont offert les gâteaux de toutes sortes, et que nous vendions aux visiteurs de l'exposition. Vos dons de pâtissière et le bon esprit qui vous anime donnent l'envie de s'engager à fond dans le mouvement, un grand merci.



de la petite enfance....

La ludothèque itinérante P'TIDOU vient une fois par quinzaine à Frasne. Elle s'adresse:

-aux enfants de quelques mois à 6 ans,

-à leurs parents, grands-parents,

-aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent, -aux structures d'accueil de la petite enfance.

Elle propose:

-un accueil dans un espace convivial conçu pour le jeu sur place en utilisant le matériel de la ludothèque,

-des locations de jeux diversifiés aux jeunes enfants jusqu'à 6

-des échanges et des rencontres autour du jeu, des jouets et de l'enfant ainsi qu'une documentation spécialisée.

Un atelier de théâtre pour les enfants de 11-13 ans. le samedi après-midi, en collaboration avec le Bric à Brac.

Des rencontres animées et encadrées par des animateurs, avec un programme établi selon le souhait des enfants et les possibilités, 2 samedis après-midis par mois.

Un camp pour l'été

Des informations à consulter au magasin l'Art Scène à Frasne.

...entance,...

...à l'adolescence

Pour les adultes

Un club féminin

Ouvert tous les jeudis de novembre à juin de 13h30 à 16h30, salle du 3ème âge, sauf pendant les périodes scolaires.

-réalisation de différents travaux de couture avec une animatrice, -des activités manuelles ponctuelles (patchwork, peinture, tableaux en tissu....)

Deux Centres de Loisirs pour les enfants de 4 à 12 ans sont organisés chaque année:

-pendant les vacances de printemps (5 après-

-pendant les vacances d'été (1 mois) Des activités diversifiées (sportives, manuelles, artistiques, d'expression, minicamps, ...) répondant aux besoins et aux rythmes des enfants y sont proposées par du personnel qualifié BAFA— BAFD (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur), en fonction d'un projet pédagogique clairement rédigé.

Habilités par Jeunesse et Sports, les Centres de Loisirs respectent la réglementation en vigueur, ouvrent droit aux chèques vacances et aux bons de la CAF et de la MSA, qui viennent en déduction des tarifs d'inscription.

... et l'animation du village

I- Objectifs:

Animer notre village en créant des moments de fêtes, de convivialité, d'information et d'échanges.

II- Movens:

Des sorties:patinoire, bowling.... Des manifestations: feux de sapins, vide-greniers, carnaval,...

Des infos: organisation de conférences, débats animés par des intervenants extérieurs sur des thèmes relatifs à la famille.

Des actions: à l'occasion de la fête des mères du village. Vente de cartes piscine à tarif réduit.

Un regroupement de familles pour la promotion des personnes et du milieu rural...



Association de Frasne_Dompierre

Tesprit famille

Le mot du président

« En se prenant par la main, les familles franchissent les obstacles et contribuent à une meilleure qualité de leur vie en milieu rural. Elles ne peuvent et ne doivent tout attendre de la collectivité »

C'est ainsi que Marie-Claude Petit, Présidente Nationale de Familles Rurales conclut un de ces nombreux éditoriaux.

Cette citation résume en effet parfaitement le sens de notre action au sein de notre association « Familles Rurales »

Vous découvrirez ci-après toutes les activités que nous avons mises en place ou qui le seront prochainement.

Bien sûr, seule, notre association ne pourrait jamais réaliser toutes ses actions, centres de loisirs, aide aux devoirs, actions jeunes, animations diverses, ludothèque,... sans un réel partenariat avec différents acteurs du milieu rural, notamment, la Caisse d'Allocations Familiales, la Fédération Départementale des Associations Familles Rurales, Jeunesse et Sports, et bien sûr, les Mairies de Frasne et Dompierre que je tiens tout particulièrement à remercier pour les moyens financier et matériel qu'elles mettent à notre disposition.

Toujours dans le cadre du partenariat, cette fois avec la Mairie et l'A.D.M.R., un emploi jeune a été crée au printemps dernier. Orlane Menigoz a été recrutée et c'est elle qui, six heures par semaine, encadre l'aide aux devoirs pour les collégiens qui le souhaitent.

Grâce à la volonté de la Mairie de Frasne de créer des activités ou des services pour les jeunes de notre commune, un contrat enfance et un contrat temps libre vont être signés avec la CAF pour la concrétisation de ces nouveaux services : ludothèque, halte-garderie, actions envers les jeunes.

L'action de Familles Rurales est vaste, elle est basée sur la connaissance des besoins des familles, et l'amélioration de leurs conditions de vie dans notre milieu rural.

Le tout avec le sens de la convivialité, de la responsabilité, de la proximité, et de l'innovation.

« Notre avenir est à construire, inventons le ensemble. »

Le président Dominique Marmier *Les déplacements aux courses sont à la charge des parents, le lieu peut être décidé tardivement : renseignements vers le responsable du village ou répondeur du club. Présence obligatoire une heure avant le départ (fartage, échauffement).

Inscription 10 jours avant, à l'entraînement ou sur le répondeur. Skis paraffinés et brossés, prévenir impérativement en cas d'absence.

-Engagement: Le club fournira le fartage pour le mercredi et les courses, le prêt de matériel (ski-roues, ski de compétition) et du dépannage occasionnel (essais, bris de ski, investissement en cours) Le club prend en charge les déplacements à la neige, le mercredi et lors des stages pendant les vacances (13 locations de bus) Deux moniteurs brevetés d'Etat salariés (investissement du Club, Conseil Général et Syndicat Intercommunal) assurent en partie les entraînements; des parents bénévoles complètent l'équipe. Merci aux volontaires. Le club a aussi la charge du damage des pistes, les inscriptions aux courses, les frais de stage des sélectionnés départementaux et régionaux.

La participation de l'école de ski est symbolique par rapport aux frais engagés.

Les jeunes skieurs s'engagent à être assidus, sérieux et respectueux à l'entraînement. On demande plus particulièrement un effort aux minimes 2 et cadets qui ont profité de l'expérience de leurs aînés. A eux de montrer l'exemple et d'aider les plus jeunes. A ce jour 65 jeunes fréquentent le Ski-Club, nous allons être amenés à refuser des inscriptions, des absences répétées nuisent à la fois au bon fonctionnement du club mais aussi à la progression de l'enfant : je m'inscris, je viens.

-Sélection départementale et Régionale: Critères de sélections : résultats, motivation, assiduité et sérieux aux entraînements.

Chaque sélectionné représente le Club, nous en sommes fiers, sa conduite doit être irréprochable.

-Catégories et responsables des villages :

Cadets: 84-85, Minimes: 86-87, Benjamins: 88-89, Poussins: 90-91

Bonnevaux : Mme GRILLON

Frasne: Mme ALPY

Courvières Boujailles: Mme MOUGET

Dompierre: Mme RICHARD

Bulle: Mme ANDRE Bannans: Mme DRUPT

La Rivière Drugeon : Mr GRILLON

Merci aux parents de leur aide pour le bon fonctionnement du Ski-Club

Une année avec le Ski-Club

-<u>Eté</u>: entraînement pour les jeunes à partir du 10 juillet. Entraînement séparé plus spécifique (VTT, ski-roues) pour les grands et général pour les plus petits

-Stage d'été : 6 jours pour les grands, 2 jours pour les petits (les 10 derniers jours d'août)

-De septembre jusqu'à la neige (1^{er} décembre) : entraînement le mardi soir, salle du judo de La Rivière pour les Benjamins 2 à Cadets de 19h30 à 21h. Entraînement toutes catégories le mercredi de 13h30 à 16h30. Au programme de ces deux entraînements : endurance, coordination, vitesse, multi-bonds, marche avec bâtons, musculation, jeux éducatifs faisant appel à des qualités physiques indispensables aux skieurs, rollers et ski-roues...

Chaque jeune peut évoluer à son rythme et niveau (débutant ou niveau régional) la motivation étant le principal facteur de progression (assiduité et sérieux compris) Un programme complémentaire peut être demandé aux entraîneurs (vivement conseillé pour les cadets)

-<u>Hiver ou Neige</u>: L'entraînement du mercredi reste en place, le club se déplace en bus (50 places) jusqu'à la neige (12 à 45 km suivant les conditions); le retour peut-être tardif (annoncé au départ) L'entraînement du mardi est supprimé au profit d'un entraînement le samedi après-midi de 14h à 16h30; rendez-vous sur le lieu de ski (annoncé le mercredi et sur le répondeur du Ski-Club 03 81 69 33 55 ou tél. au responsable du village)

Mini-stages de 3 ou 4 jours pendant les vacances de Noël et février et randonnée ouverte à tous, fin mars. Fin de saison le 1^{er} avril (En mai, fais ce qu'il te plaît, mais avec modération)

-Matériel :Pour les jeunes une paire de ski mixte entretenue et deux paires de bâtons, rechange obligatoire

Pour les plus grands, une paire d'alternatifs, une paire de skates, entretenue (paraffinage au moins une fois par semaine), une trousse à farts pour le samedi et les sorties familiales (4 tubes 4 poucettes)

Une tenue adaptée à la rigueur du temps :bonnet, gants, bas de pantalons (éviter le coton, préférer LICRA tactel) et bien sûr, rechange. Les rollers, ski-roues pour les grands, VTT sont aussi utilisés en été. Tarif préférentiel pour le matériel d'hiver :Sport et Neige Pontarlier

-Les courses 15 décembre au 1er WE d'avril : Chacun peut choisir ses objectifs :

- *0 course :ceci n'exclut pas une envie de progression et une assiduité importante
- *1 course : je peux venir essayer sur une course ou aider les copains pour constituer des relais pour le championnat régional minime cadet (même engagement que précédemment)
- *3 courses à 10 courses: je constitue un calendrier harmonieux, une course maximum par semaine, période de repos après 2 ou 3 courses, je tiens compte des objectifs importants championnat régional, Coupe du Doubs. On doit faire des choix pour sa santé et pour une bonne progression. Cette année encore le calendrier nous impose des choix difficiles, les moniteurs aimeraient bien être suivis dans ces options et conseils. MERCI (un programme orienté sera donné aux enfants).

Le Ski Club Haute Joux - Cessay

Avec l'hiver, le Ski-Cub retrouve le plein régime. A n'en pas discuter, les résultats sportifs seront à la hauteur et certainement supérieurs à ceux de l'an dernier. Grâce au travail effectué depuis plusieurs années sur l'enseignement du ski, dans les écoles primaires et au club, les résultats arrivent :

-Plusieurs podiums en Coupe du Doubs,

-Une place de 25ème aux Championnats de France,

-5ème place en Coupe du Doubs pour le club.

L'effectif de l'école de ski est d'environ 70 élèves. Les activités se déroulent pratiquement toute l'année avec une pointe du 15/11 au 30/03. Nous effectuons différents sports pour les périodes hors hiver (VTT, Rollers, ski-roues, orientation...) Ces activités ludiques permettent de maintenir la condition physique.

Pour le damage des pistes, nous sommes équipés d'un nouveau dameur acquis par le syndicat intercommunal, qui nous permet de faire un travail de meilleure qualité, grâce à sa fraise à neige.

Les communes de Frasne, Courvières et Boujailles ont pris en charge le nouveau balisage des pistes (3000 F chacune) réalisé par l'atelier Publima de Frasne et mis en place par les membres du Ski-Club (une subvention du Conseil Général couvrira les frais de balisage)

Je remercie au passage les communes concernées. Des sponsors privés ont également contribué à la réussite du club :

Il s'agit de la scierie REGNAUD de Courvières, des établissements PICARD de Boujailles (plâtrerie, peinture) et des Chalets CLAUDET à Frasne.

Ces trois entreprises ont contribué pour 4000 F chacune à la confection de combinaisons de ski aux couleurs du club.

Nous les remercions chaleureusement pour ce partenariat avec le club, qui contribue à notre action.

Je profite de ces pages pour vous informer que notre location de ski fonctionne toujours chez René Fournier, rue de l'Etang et que vous pouvez y trouver les vignettes d'accès aux pistes, hebdomadaires ou annuelles.

Vous trouverez à la suite de ces propos le déroulement d'une année au Ski-Club.

Benoît MARMIER

A B. C.D. Boso TIBATINE

Fidèle à ses habitudes de plus de 10 ans, la troupe prépare activement sa nouvelle saison. Les 9 comédiens amateurs suivent assidûment les multiples répétitions hebdommadaires, sous la houlette du metteur en scène, Serge Roux. La couturière, Paulette Courtebras s'active à la création des costumes. Les machinistes s'ingénient à trouver les divers objets du décor, bref toute la troupe s'adonne à son prochain spectacle :

"La fleur d'oranger"

Ecrite dans les années 20 par A. Birabeau, cette comédie introduira le spectateur dans l'appartement d'un jeune couple dont la tranquillité va être soudainement perturbée. En effet, intimidé par son père, ce fils de bonne famille s'est marié sans avertir son illustre géniteur. Or le père vient lui présenter une jeune fiancée qu'il a lui-même choisie!... Destinée à un très large public, sans vulgarité aucune, ni dans les gestes, ni dans les paroles, cette comédie amusera sans aucun doute petits et grands. Une soirée pour faire oublier à tous, pendant plus de 2 heures, les habituels tracas journaliers. Dès à présent, réservez vos soirées

vendredi 10 et samedi 11 mars 2000 salle d'animation à FRASNE

Comme d'habitute, la troupe de théâtre A.B.C.D.E.F. offrira une représentation à l'A.F.L.M., l'association qui lutte contre la mucoviscidose - une date à retenir pour une bonne cause :

vendredi 24 mars 2000 à 20 h 30

théâtre Bernard Blier à PONTARLIER

Ci-dessus, une partie de la troupe A.B.C.D.E.F. lors d'une représentation du "Bourgeois Gentilhomme" de Molière, en avril 1999.
Claude MOREL dans le rôle de Monsieur Jourdain a obtenu le prix d'interprétation au Festi théâtre de Franche-Comté.



Nous n'organisons plus avec "L'Ecran Mobile" de séances de cinéma. Cela mérite une explication :

Les projections avaient lieu, une fois par mois dans le réfectoire du Collège Emile Laroue. Les normes sanitaires en vigueur interdisent la pratique d'activité autre que la restauration dans toutes les salles réservées à cet effet. Donc, il est impossible de continuer cette action pour l'instant.

Nous attendons avec impatience la nouvelle salle que la Commune doit construire pour recommencer l'activité cinéma. Les projections mensuelles de films récents reprendront.



A.B.C.D.E.F. TENNIS DE TABLE

L'école d'initiation au tennis de table regroupe 6 jeunes de 8 à 10 ans entraînés par Alain Rolet et Gilles Garnier. Les entraînements se déroulent tous les lundis de 17 h à 18 h (sauf vacances scolaires).

Le perfectionnement réunit 8 adolescents de 11 à 15 ans, entraînés par Serge Loiseau, tous les mardis de 17 h à 18 h. (sauf vacances scolaires)

Les entraînements assurés par Serge Loiseau ont lieu tous les mardis soir de 20 h à 22 h, au gymnase de l'Ecole primaire, pour tous les adultes (classés et amateurs).

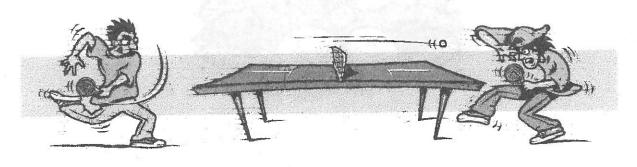
Une équipe est engagée en Pré-régionale et les matchs de championnat ont lieu très souvent le vendredi soir à partir de 20 h 30 au petit gymnase de l'école primaire.

Le Tennis de table pratiqué actuellement est un cousin éloigné du ping-pong que l'on jouait très volontiers dans les garages des maisons individuelles. Il s'agit aujourd'hui de gagner des points sur les services, de donner des effets liftés, de savoir "toper"...

Le matériel a changé. Les raquettes se composent à la demande, selon le niveau du joueur, qu'il soit attaquant ou défenseur. Les revêtements sont interchangeables et le bois est sélectionné en tenant compte de la rapidité du jeu du pongiste.

Le tournoi annuel de tennis de table aura lieu samedi 30 avril 2000 à la salle omnisports de FRASNE

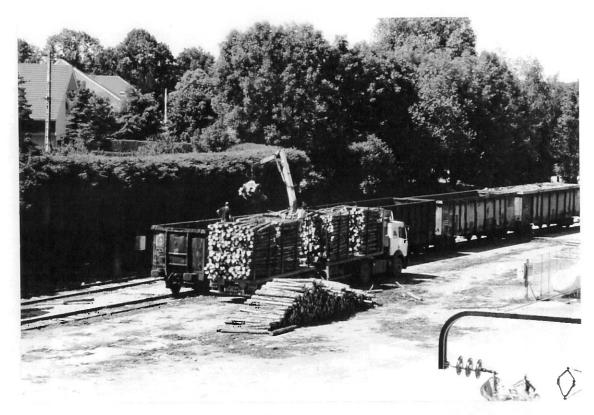
le matin : tournoi jeunes Les meilleurs joueurs régionaux s'affronteront dès 14 h. Les finales sont d'un haut niveau et des joueurs classés national se battent pour remporter leur catégorie





Fête des Myrtilles 1999





Chargement de bois en gare de Frasne

Morgan Bulle et Charlotte Aubry, champions de France de Rock'n Roll ADS.

Ces 2 jeunes
du village ont beaucoup
travaillé, ce qui leur
a permis de remporter
ce titre dans la
catégorie piétiné enfant
première année.
Félicitations!





A l'initiative du comité des fêtes, une manifestation TELETHON a eu lieu à FRASNE, les 4 et 5 décembre. Après le lâcher de ballons, un apéritif était proposé aux personnes restées à la salle des fêtes. Le samedi, deux séances vidéo étaient diffusées sur grand écran à la salle d'animation l'après-midi, le soir et une le dimanche après-midi, au cours desquelles on pouvait voir une rétrospective des fêtes des myrtilles, repas des anciens, animations du 14 juillet depuis 1973 jusqu'à la noce 1900 et l'exposition d'objets anciens des 6 et 7 novembre deniers. Que d'émotions en revoyant chanter et danser, au cours des repas des Anciens (dans le préau du groupe X. Marmier...) ces personnes, pour la plupart aujourd'hui disparues! Le samedi matin à 8 heures, Cyril Rebouillat est parti avec ses amis pour un relais de course à pied de 50 Km reliant Frasne à Goux-les-Usiers. Au moment du départ, le train TELETHON était de passage et arrêté en gare de Frasne. Les coureurs sont partis du quai de la gare pour créer un lien symbolique avec le train.

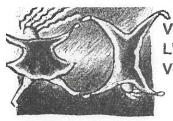
Le public n'a pas répondu comme il avait été espéré au départ, mais avec un minimum de dépenses, les buvettes, ventes de pâtisseries, d'ampoules et les entrées aux séances vidéo ont rapporté, avec les dons, la somme de 4736,50 F

La coordination départementale du TELETHON remercie :

- les membres du comité des fêtes pour leur participation,
- les dames qui ont confectionné les excellentes pâtisseries rapportant ainsi, avec la vente, un bénéfice net au TELETHON,
- Cyril Rebouillat et ses coureurs,
- les ados et l'Espace Intergénérations,
- la direction des écoles maternelle et primaire pour leur collaboration,
- l'union des commerçants pour l'achat de l'hélium du lâcher de ballons,
- Madame Andrée VANTHIER pour la bonne idée d'avoir fait monter ses films super 8 sur cassettes vidéo et d'en avoir permis la diffusion publique pour le TELETHON.

Merci enfin à toutes les personnes qui ont contribué au bénéfice de cette manifestation.

A l'issue de la séance vidéo du dimanche après-midi, une cassette enregistrée au cours du TELETHON 92 a été diffusée. Cette année-là, presque toutes les associations du village avaient répondu à l'appel de FRASNE-DOUROULA pour des animations non-stop toute la journée du samedi, pendant le parcours à ski-roues et VTT. Pour le TELETHON 2000, PONTARLIER a de fortes chances pour être centre de promesses télévisé (CPTV) avec, comme cette année, trente heures d'animations. Les associations de FRASNE y participeront-elles ?... Chiche !!!



Vous êtes active et débordée? L'un des vôtres est malade? Vous êtes seul au foyer?

L'ADMR et l'ADS VOUS SIMPLIFIENT LA VIE QUOTIDIENNE

Travailler, s'occuper des enfants, tenir une maison : on ne peut pas tout faire ! Découvrez

l'ADMR et l'ADS.

- * Un coup de main pour le ménage et l'entretien du linge?
- * Faire les courses et préparer les repas à votre place?
- * Quelqu'un pour garder les enfants le soir ou pour les accueillir le mercredi?
- * Avoir un coup de main ponctuel de main d'œuvre dans votre entreprise, votre association, votre commerce?

L'ADMR et l'ADS sont là ! Leurs services vous déchargent des tâches matérielles et vous libèrent l'esprit. Vous allez enfin concilier vie professionnelle et vie de famille.

Ces services sont payants. Mais vous pouvez déduire de vos impôts 50 % des sommes versées. Vous n'aurez pas de soucis avec les formalités administratives, l'association ADMR s'occupe de tout (URSSAF, fiches de paye...) Et puis vous offrez du travail à quelqu'un

qui n'en a pas : tout le monde y gagne !



Enfin du temps

libre! Profitez-en.

Confiez à l'ADMR

ces tâches qui vous

enfants et à vos

passions.

pèsent et consacrezvous à vos petitsVous êtes retraité?

Ménage, courses et préparation des

repas : qui peut s'occuper de tout cela?

LA VIE EST BELLE AVEC L'ADMR!

- Un grand rangement ou des petites réparations s'imposent dans votre maison?
- Des travaux de bricolage ou de jardinage à confier à plus expert que vous ?

Ne cherchez plus! L'ADMR vous propose un coup de main efficace et chaleureux. Vous gagnez en liberté et en douceur de vivre.



Agé, handicapé ou malade, aujourd'hui il vous faut une aide. Vous avez des difficultés physiques ? Vous êtes isolé ?

L'ADMR VOUS PROPOSE SES SERVICES "MAISON"

- * Vous souffrez de solitude, vous désirez rester à votre domicile en toute sécurité, l'ADMR en partenariet avec la MSA développe la téléalarme.
- Je suis là... Une personne de confiance, qui veille sur vous, et même la nuit, c'est tellement rassurant.
- Allo, je vous écoute... Un simple geste et vous serez immédiatement en relation avec nous. Une présence jour et nuit, c'est tellement sécurisant.

L'ADMR vous propose des solutions pour continuer à bien vivre chez soi.

A l'ADMR de trouver le meilleur financement, de vous dire si vous bénéficiez d'une prise en charge et d'effectuer toutes les démarches. L'ADMR est en permanence à vos côtés.



Liste des membres du conseil d'administration :

Présidente: Mme Jacqueline BAZILE de Courvières

Vice-présidente : Mme Françoise ROUSSEAU de Bannans

Trésorière: Mlle Danièle VIEILLE de Frasne

Secrétaire: Mr Guy PERRIN de Frasne

Responsable du planning : Mme Josiane BOLE de Frasne

Responsables des dossiers personnes âgées : Mme Marthe NICOLET de Frasne

Mme Colette FERRI de Frasne

Responsable familles: Mme Sylvana LOCATELLI de Boujailles

Représentante du personnel : Mme Evelyne BENOIT de Frasne

Membres: Mr Philippe ALPY, président fédéral, de Frasne

Mr Maurice COURTEBRAS, administrateur fédéral, de Courvières

Mme Lise CHESNEL de Frasne

Titulaires: Mr Raymond TROUTTET de Sainte-Colombe

Mme Geneviève JACQUIN de Frasne Mme Paulette LOUETTE de Frasne

Tous les membres du conseil d'administration font partie du bureau exceptés les titulaires.

Permanence ADMR:

Melle Orlane MENIGOZ

Du mardi au samedi à la mairie de Frasne, Espace Intergénérations. Renseignements au 03 81 89 87 68.

L'AIDE APPORTÉE A NOS 2 JUMEAUX INDIENS EN 1998

Jothipuram et Venkatachalam sont situés au Sud de l'Inde, dans l'une des régions des plus déshéritées.

A JOTHIPURAM

8 000 F ont été débloqués par LACIM pour diverses réalisations. L'école pour adolescents créée par LACIM avec l'aide de la population locale fonctionne depuis un an. 130 élèves y sont scolarisés. D'autre part, LACIM a participé à la création d'un centre de don du sang et de transplantation.

Mais le problème le plus urgent qui reste à résoudre aujourd'hui est celui du chômage dû à la fermeture d'entreprises. Un projet de LACIM est à l'ordre du jour : créer une petite unité industrielle

pour donner du travail aux chômeurs.

A VENKATACHALAM

Une aide de 6 400 F lui a été accordée en 1998. Cet argent a été en grande partie utilisé pour couvrir les frais de fonctionnement d'un orphelinat créé par LACIM en 1997 et qui regroupe 130 enfants orphelins ou abandonnés de leurs parents poussés par la misère. Aujourd'hui, ils réapprennent à vivre et poursuivent des études normales. Des représentants de LACIM les ont rencontrés en Mars 99 et se montrent satisfaits du travail accompli, tant par les enfants que par le prêtre responsable.

COMMENT ÊTRE ASSURE DE LA BONNE UTILISATION DES FONDS DE LACIM

Pour rassurer ceux qui hésiteraient à adhérer, précisons que, dans chaque jurnelage, le responsable nous envoie 2 fois par an un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds de LACIM. De plus, nous avons sur place des permanents indiens qui visitent régulièrement nos jumelages et qui vérifient l'utilisation de ces fonds. Enfin, il arrive que des responsables français se rendent sur place pour s'assurer de la bonne réalisation des travaux. Ainsi, grâce à toutes ces précautions, LACIM s'entoure de la plus grande transparence.

COMMENT SONT COUVERTS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LACIM

Jusqu'à cette année, les frais de fonctionnement étaient assurés par des actions spécifiques au niveau des villages : vente de fleurs, de pâtisseries, d'objets fabriqués par nos jumeaux, repas choucroute, spectacles . . .

Chaque année, à l'automne, a lieu à Frasne une vente de pâtisseries qui a rapporté en 1998 un

bénéfice de 2 500 F.

Merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution et merci aux donateurs anonymes.

Malheureusement, le bénéfice réalisé par ces actions ponctuelles ne permet plus à LACIM d'assurer l'ensemble des frais de fonctionnement. Aussi, depuis cette année, 10 % des dons sera prélevé pour combler le déficit.

Merci à tous les adhérents qui restent fidèles à cette oeuvre humanitaire depuis de longues

années, en particulier à celles qui se dévouent pour collecter les dons.

SI VOUS DÉSIREZ NOUS REJOINDRE

Adressez-vous à la responsable locale : Madame CUINET Michèle 3 Rue du Stade à FRASNE



L.A.C.I.M.

LES AMIS D'UN COIN

DE L'INDE ET DU MONDE

association reconnue d'utilité publique, sans appartenance politique ni religieuse, elle s'adresse à tous.

QU'EST-CE QUE L.A.C.I.M.?

Une réponse à échelle humaine, très personnalisée, aux demandes venues du tiers-monde.

LACIM A FRASNE

PETIT RAPPEL HISTORIOUE

Créée au début des années 60, c'est une association sans appartenance politique ni confessionnelle qui a pour but d'aider les plus démunis. Aujourd'hui, c'est une énorme machine qui compte 662 jumelages répartis à travers le Tiers Monde : 320 en Inde, 290 en Afrique et le reste en Amérique latine.

FONCTIONNEMENT DE LACIM

Chaque groupe français prend en charge un ou plusieurs jumeaux suivant ses possibilités. Cette aide se manifeste par l'envoi d'argent en fonction des besoins du jumeau. En contre partie, celui-ci doit rendre régulièrement des comptes au bureau central de LACIM et échanger une correspondance régulière avec le responsable français pour le tenir au courant des réalisations effectuées. L'aide de LACIM prend fin le jour où le jumeau est jugé apte à devenir autonome.

LACIM A FRASNE

UNE ASSOCIATION IMPORTANTE MAIS EN RECUL

Avec ses 70 adhérents, LACIM à Frasne représente l'un des groupes les plus importants du Haut-Doubs. Mais chaque année, à la suite du décès, du départ, ou de l'abandon de certains de ses membres, le nombre de ses adhérents diminue. Aussi, nous lançons un appel à ceux qui voudraient nous rejoindre, en particulier les jeunes couples qui nous apporteraient un souffle nouveau et leur soutien financier. Qui ne peut se priver de 10 F (ou plus) par mois ? Peut-être seront-ils tentés de nous rejoindre en prenant connaissance des réalisations effectuées l'année dernière chez nos deux jumeaux ?



TENNIS CLUB DE FRASNE

Le tournoi 1999

68 participants se sont rencontrés, ce qui a représenté plus de 80 matchs étalés sur une période de 15 jours.

Les finales, chez les adolescents et les adultes, ont eu lieu le dimanche 23 juin

sous le soleil, dans un bon esprit sportif.

Après la remise des prix, la journée s'est clôturée par un sympathique barbecue qui a réuni joueurs, organisateurs, supporters et amis du club.

Reprise des cours de l'école de tennis

Cette saison, l'école de tennis compte 48 inscrits (32 jeunes, 16 adultes). Les cours ont lieu d'octobre à juin, soit une trentaine de séances d'une demi-heure pour le mini-tennis et d'une heure pour le tennis.

Différents niveaux sont proposés :

- Mini-tennis pour les plus petits

- Initiation pour les débutants, jeunes ou adultes,

- Perfectionnement pour tous ceux qui veulent maintenir une pratique régulière.

Ces cours sont assurés par deux éducateurs qualifiés, les lundis et mercredis, pendant la période scolaire, soit 12 heures dispensées par semaine.

Rendez-vous pour 2000

Le 29 janvier 2000, bal animé par le DJ « Jojo » du groupe MUSIC 2000

Le 13 mai 2000, une animation tennis sera organisée sur la place du Renouveau avec un important matériel prêté par la ligue de la Fédération Française de Tennis de Besançon. Chacun pourra ainsi s'initier à la pratique de ce sport. La journée se terminera par un apéritif à la salle des fêtes où vous pourrez suivre un match d'exhibition entre deux joueurs confirmés...

En juin, notre tournoi réunira encore une fois, nous l'espérons, un grand nombre de participants.

Les membres du Club vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs

voeux pour l'an









FRASNE 2000

Le Comité des Fêtes souhaite donner un éclat particulier à l'an 2000 par des manifestations importantes grâce au dynamisme du monde associatif.

Dans cette perspective, les Anciens d'Algérie, avec les Anciens Combattants, ont décide de monter une exposition retraçant le conflit en Afrique du Nord, simple témoignage, sans esprit polémique, d'évenements tragiques qui ont marqué leurs 20 ans.

Ils souhaiteraient enrichir cette exposition par tous documents que vous pourriez leur prêter, y compris des documents sur les autres conflits, surtout ceux qui ont touché la population de FRASNE (photographies, citations, décorations...)

Pour tout contact, s'adresser à Paul TROUTET, Rue Patet, Frasne

Rue Raymond BENETRUY

Né le 24 juin 1924, engagé volontaire à la 1^{ère} Armée Française 21^{ème} RIC, 5^{ème} compagnie.

Extrait de citation :

« Jeune engagé volontaire qui a toujours fait preuve du plus grand courage. A participé à l'assaut de la cité de PULVERSHEIM a disparu dans l'ILL le 5 février 1945, son canot s'étant retourné alors que son Unité débarquait en tête des éléments qui créent la tête de front »

Titulaire à titre posthume de la Croix du Combattant de guerre et de la médaille militaire.

Inhumé à OBERBERGHEIM en Alsace, puis rapatrié à Frasne, à la demande de ses parents le 4 novembre 1948. Il repose dans le caveau familial.



OPAH

du Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et
Développement de
L'Economie Touristique
(Secteur Levier-Frasne-Val d'Usiers)

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Développement de l'Economie Touristique a décidé la mise en place d'une étude de faisabilité d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cela vous permet de bénéficier de conseils, d'assistance et d'aides pour tous vos projets de réhabilitation de votre habitat.

Les objectifs de cette action :

- *Améliorer les logements existants et sauvegarder le patrimoine bâti
- *Développer une offre de logements locatifs
 - *Réhabiliter les logements vacants situés au cœur de vos villages
 - *Créer des hébergements touristiques

POURQUOI PAS VOUS?

Cette action vous permet de mobiliser :

Des aides et des conseils techniques

>Visite sur le lieu des travaux

> Esquisse d'aménagement

- >Descriptif sommaire des travaux et estimation du coût
- > Plan de financement prévisionnel

Et des subventions et des prêts à taux réduit :

- > Si vous êtes **Propriétaire Occupant** (sous certaines conditions) pour des travaux de Sanitaire, Réfection des sols, Chauffage, Toiture, Menuiseries,
- > Si vous êtes **Propriétaire Bailleur**, pour tous travaux de création de logements dans des granges, rénovation de logement locatif, remise en état d'un logement vacant,.....

Pour connaître tous les avantages auxquels vous pouvez prétendre, des permanences se tiendront à :

LEVIER: Mercredi 12 janvier 2000 de 10H00 à 12H00

FRASNE: Mercredi 19 janvier 2000 de 9H00 à 12H00 à la mairie

BIANS LES USIERS: Mercredi 26 janvier 2000 de 10H00 à 12H00

LEVIER: Mercredi 9 février 2000 de 9H00 à 12H00 à la Mairie FRASNE: Mercredi 23 février 2000 de 9H00 à 12H00 à la Mairie

POUR TOUTES INFORMATIONS GRATUITES, CONTACTEZ

- Habitat et Développement Local, Agence de Pontarlier- Tél.: 03 81 46 58 05

La Couverture Maladie Universelle : Une avancée sociale majeure

Assurer à tous une couverture de sécurité sociale

L'ambition du projet est de permettre à tous de bénéficier de la protection d'un régime de sécurité sociale.

Pour cela, tout résident stable et régulier sera affilié au régime général s'il n'a pas de droit ouvert à un autre titre dans un régime de base.

L'affiliation sera immédiate dès la demande et le dépôt d'une justification de la résidence. Il appartiendra à la caisse d'affiliation de rechercher par la suite si la personne n'a pas de droits ouverts à un autre titre.

Les procédures seront ainsi simplifiées et la procédure complexe de l'actuelle assurance personnelle supprimée.

La réforme s'inscrit dans le cadre actuel de la Sécurité Sociale. Ainsi les régimes professionnels sont maintenus. Pour assurer un droit effectif à toutes les personnes, celles qui ne relèvent d'aucun critère traditionnel n'auront à justifier que de leur résidence.

Faire bénéficier les plus défavorisés d'une couverture complémentaire et de la dispense d'avance des frais (tiers payant)

L'affiliation à un régime de base ne règle pas l'ensemble des problèmes d'accès aux soins pour la population dont les ressources sont modestes. En moyenne, les régimes de sécurité sociale ne remboursent que 74 % des dépenses de santé. Ainsi 35 % des personnes dont le revenu est inférieur à 3 000 F par mois et 31 % des personnes dont le revenu est compris entre 3 000 et 4 000 F déclarent avoir renoncé à des soins.

Se limiter à garantir l'affiliation à un régime de sécurité sociale n'aurait pas permis d'assurer réellement l'accès aux soins. Le projet du gouvernement ouvre donc un droit, sous condition de ressources, à une couverture complémentaire et au tiers payant.

Une couverture complémentaire qui garantit l'accès aux soins

Pour lever les obstacles financiers à l'accès aux soins, les plus défavorisés se verront ouvrir le droit à une couverture complémentaire. Ils bénéficieront d'une couverture à 100% des soins, de la prise en charge du forfait hospitalier ainsi que des remboursements adaptés pour les problèmes dentaires, l'optique et certains biens médicaux dont les prix sont libres.

Si elles sont assurées d'être remboursées, les familles aux revenus les plus modestes doivent parfois renoncer aux soins parce qu'elles rencontrent des difficultés pour faire l'avance de frais. Elles bénéficieront donc systématiquement du tiers payant auprès des professionnels et établissements de santé qui seront réglés directement par les caisses et organismes complémentaires.

Les plus défavorisés pourront donc après la C.M.U. accéder aux soins sans restriction financière d'aucune sorte.

◆Une couverture pour les 10 % les plus modestes de la population française

Ce dispositif couvrira tous les foyers dont les revenus par unité de consommation sont inférieurs à 3 500 francs soit environ 6 millions de personnes, 10 % de la population française.

Ce seuil permet de couvrir la partie de la population dont le niveau de revenu est un obstacle significatif à l'acquisition d'une couverture complémentaire et qui se trouve confrontée à des difficultés importantes d'accès aux soins.

Le barème qui variera en fonction de la composition du foyer s'établira ainsi :

- 1 personne isolée : 3 500 francs ;
- 2 personnes: 5 250 francs;
- 3 personnes : 6 300 francs ;
- 4 personnes: 7 700 francs.

Chaque personne supplémentaire au foyer entraîne une augmentation du barème de 1 400 francs.

Les ressources du foyer seront appréciées selon les modalités actuellement en vigueur pour le R.M.I. L'ensemble des ressources dont bénéficie le foyer sont prises en compte à l'exception de certaines prestations (Allocation d'éducation Spéciale, Allocation de Rentrée Scolaire, Allocation pour Jeune Enfant, majoration pour tierce personne...).

La Couverture Maladie Universelle

une véritable égalité d'accès à des soins de qualité

Adoptée par l'Assemblée Nationale depuis quelques semaines, la Couverture Maladie Universelle (CMU) remplacera la carte santé à compter du mois de janvier 2000.

Les personnes titulaires de l'actuelle carte santé continueront d'en bénéficier jusqu'à la fin de sa validité; au-delà, c'est la CMU qui assurera la couverture sociale des ayants-droits.

Pour plus de renseignements, les personnes concernées pourront s'adresser à la mairie; le responsable du CCAS sera en mesure de leur expliquer plus en détail le fonctionnement de la CMU à l'aide d'une brochure éditée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, dont figure un tout petit extrait ci-joint...



Haie d'honneur pour la noce 1900

Le Club Ados

Divertissement à Cerniébaud





Ludothèque (Espace jeux pour les enfants)



Frasne: comm' dans l' temps

Rue des Contours D Echelle 1/200 ARBORETUM AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHE AIRE DE JEUX grammanganamanag Grande Rue

BATIMENT

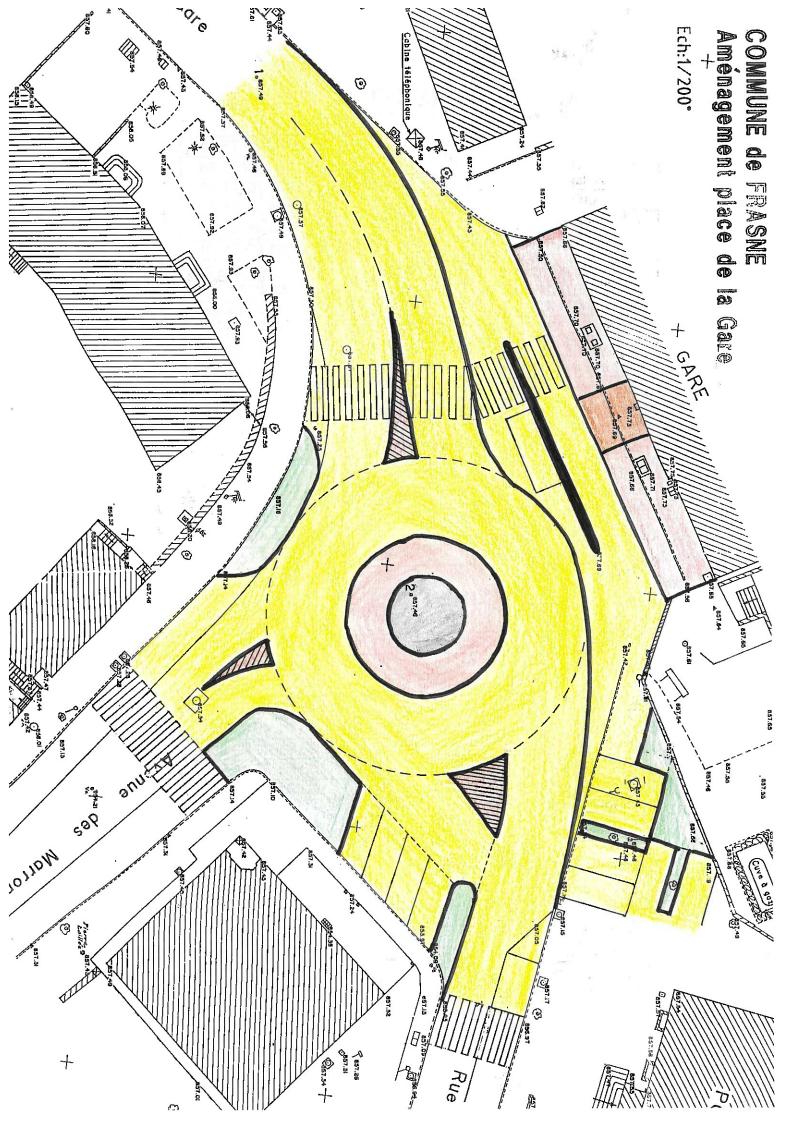
1	Carrelage: BETTINESCHI A.	03 81 89 75 91
2	Carrelage: VUILLEMIN J.	03 81 49 82 08
3	Chauffage-Sanitaire: CHAGROT-MAGNIN	03 81 89 71 26
4	Chauffage-Sanitaire: GODIN F.	03 81 49 81 72
5	Chauffage-Sanitaire: KOPP JL.	03 81 49 82 60
6	Ebéniste : CHAMPREUX	03 81 89 71 79
7	Electricité: BRUTILLOT J.L.	03 8149 82 14
4	Electricité : GODIN F.	03 8149 81 72
8	Electricité: GUYOT G.	03 81 49 84 84
9	Electricité : LHOMME N.	03 81 49 84 97
	Maçonnerie : BENOIT Frères	03 81 89 73 65
11	Maçonnerie : DONIER JL.	03 81 69 38 36
	Maçonnerie : PESENTI JB	03 81 49 83 51
13	Menuis/Charpente: MARMIER-SAILLARD	03 81 49 81 83
14	Menuis/Charpente: RACLE G.	03 81 49 83 57
15	Menuis/Charpente: CLAUDET	03 81 89 75 06
16	Menuiserie/Pompes Fun.: VIEILLE R.	03 81 49 83 10
17	Miroiterie des Sapins	03 81 89 75 59
	Plâtrerie-Peinture: CHAGROT C.	03 81 49 83 35
	Plâtrerie-Peinture : SALVI H.	03 81 49 83 14
20	Taille de Pierre : VITTE E.	03 81 49 86 43

INDUSTRIES

21	Bobinage: LEPEULE TELSA	03 81 49 82 93
22	Boissellerie : PETITE	03 81 49 80 42
23	Eléments d'assemblage : HONSEL VVG	03 81 49 89 48
24	C.G.TEC	03 81 89 87 26
25	Lunetterie CEBE	03 81 49 81 35
	Scierie: LORIN JF	03 81 49 89 85
27	Société Parisienne des Sciures	03 81 49 81 58
28	Sérigraphie : PUBLIMA MASSON	03 81 49 83 60

TRANSPORTS

29	TAXI: MERCIER	03 81 49 85 86
30	TAXI: CHAGROT	
31	PAULIN	03 81 49 82 49
33		03 81 49 88 22
	Locations: LUCAS	03 81 49 85 45
33	ADA: location voitures	03 81 46 24 44



VENTE DE BOIS ENTRE HABITANTS

Tota	de	fan	<i>i</i> 1	1118	hois	des	AUGES
14 11.28		그 발티	1.1.1	. 1 U.S		400	HUGHA

Lot no	1	Cube	7 stères	prix	=
Lot no	2	Cube	3 stères	prix	=
Lot no	3	Cube	4,5 stères	prix	pad pad
Lot no	4	Cube	2 stère	prix	
Lot no	5	Cube	3,5 stères	prix	
Lot no	6	Cube	3,8 stères	prix	=
Lot no	7	Cube	8,5 stères	prix	a

Lots de résineux Les Quartiers

					4		
Lot	no	1	20	4	perches	prix	
			30	2		1.5	6.1

Lot de résineux secs FORBONNET Chemin de la GRANGETTE

Lot no 2 18 perches 20 12 30 5 35 2	prix	=
-------------------------------------	------	---

Lot de résineux secs Forbonnet

Nouvelle	piste au	carrefour	de	Mignovillard
		3 1		
Lot no 4	5 bois	pr	LW	edia:

Lot de résineux secs HA: face cimetière des Bêtes

Lot no 3 25 2 bois prix =

Retour des offres pour le 23.01.2000.

A la mairie sous enveloppe fermée portant la mention ;

Vente de bois entre Habitants

VIE DE LA FORET

A) Evénements généraux

Sur un plan général, l'année écoulée aura été marquée par :

- A.1. une attaque de rongeurs (campagnols terrestres) qui a touché les plantations de Cessay.
- A.2. des chablis peu importants environ 700 M3 au total.
- A.3. des dégâts occasionnés par le chevreuil sur la régénération des sapins.
- A.4. l'absence de dégradations de l'état sanitaire.
- A.5. la demande de soumission au Régime Forestier de 63 ha (lieu-dit le Forbonnet) par le Conseil municipal.

B) Martelage, Coupes et Commercialisation

- B.1. En application du plan d'aménagement forestier approuvé par la Commune pour la période de 1986 à 2005, les principaux martelages ont concerné les parcelles 13, 14, 15, 23 et 40 en régénération, parcelles 2, 21 et 26 en amélioration et parcelle 22 en jardinage.
- B.2. On notera les prix atteints par les bois vendus sous forme de prévente de la parcelle 40 à la vente de septembre à Pontarlier, soit 608 F par M3 cubé sous écorce et livré bord de route.
- B.3. Un volume total de 1150 M3 de bois a été façonné au cours de l'année dont 614 M3 en prévente, 476 M3 de chablis et 60 M3 de feuillus.

C) Travaux

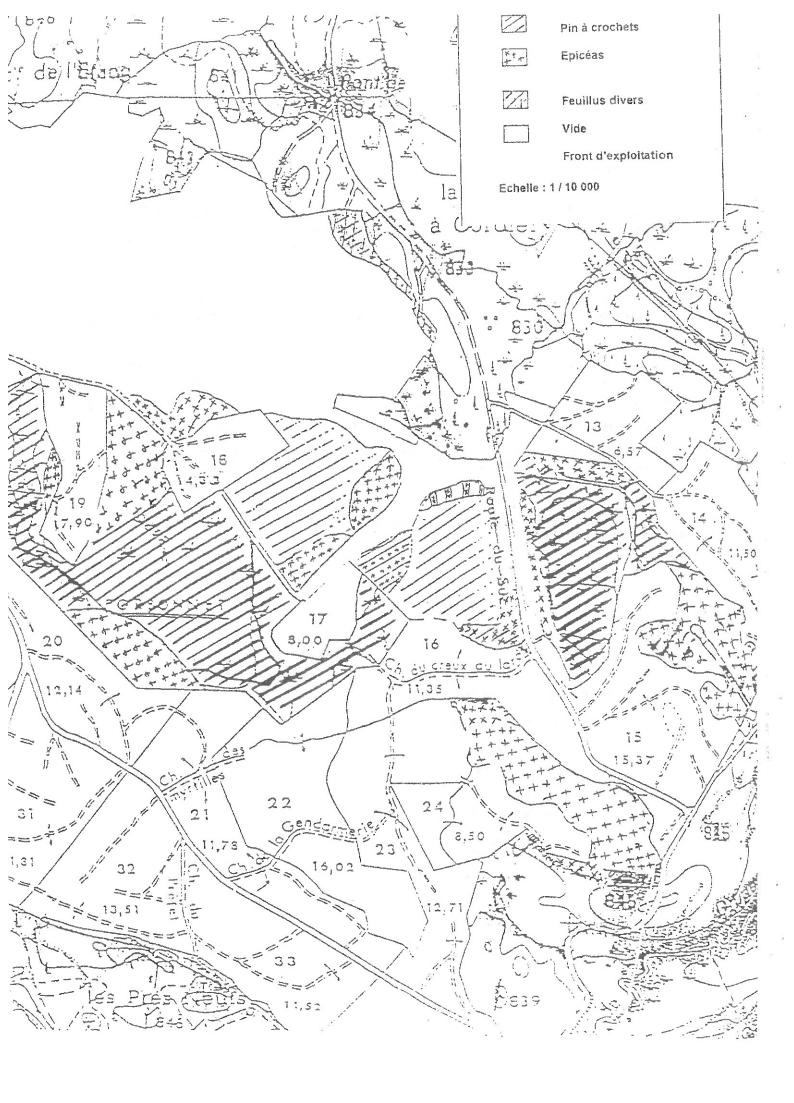
Suite au programme approuvé par la Commune, les principaux travaux ont concerné :

- C.1. la plantation sur 1 ha 60 (parcelle 14) de 2700 épicéas
- C.1. le dégagement de la plantation des Conseillers à Cessay et les parcelles 9, 14 et 27. le nettoiement de la parcelle 32. le dépressage des parcelles 10, 14 et 27.

D) Divers

- D.1. Le plan de chasse chevreuil a été fixé à 30 et a été réalisé en totalité. Le plan de chasse sanglier a été fixé à 8 et a été réalisé à 4.
- D.2. Le dispositif expérimental de Cessay a été abandonné (fin de l'expérimentation).
- D.3. A l'occasion des martelages les éléments remarquables suivants ont été recensés et plaqués au titre de la biodiversité : 16 arbres secs, foudroyés ou quille et volis.
- D.3. Une tournée avec les élus (commission des bois) a eu lieu à l'occasion de la mise en vente de la parcelle 40. Décision a été prise de la commercialiser sous forme de prévente.

Le 3 mars 1999 Les personnels chargés de la gestion de votre forêt : Mrs Clerc et Duval



Nous avons l'honneur de proposer que la soumission au Régime Forestier soit prononcée, conformément au désir du Conseil Municipal de FRASNE.

BILAN DES SURFACES

SERIE TERRITOIRE COMMUNAL	SURFACE A SOUMETTRE	Surface cadastrale et forestière AVANT SOUMISSION	Surface cadastrale et forestière APRES SOUMISSION
1° Série			
BONNEVAUX FRASNE		88 ha 84 a 97 ca 279 ha 92 a 26 ca	88 ha 84 a 97 ca 279 ha 92 a 26 ca
2° Série			
BOUVERANS FRASNE	63 ha 25 a 20 ca	5 ha 23 a 41 ca 77 ha 57 a 40 ca	5 ha 23 a 41 ca 140 ha 82 a 60 ca
3° Série			
FRASNE		102 ha 05 a 05 ca	102 ha 05 a 05 ca
TOTAL	+ 63 ha 25 a 20 ca	553 ha 63 a 09 ca	616 ha 88 a 29 ca

Les parcelles à soumettre font partie de la Division de Pontarlier-Sud, du Groupe Technique et du Triage de Frasne.

Le Technicien Forestier

Gérard CLERC

TRANSMIS AVEC AVIS FAVORABLE

PONTARLIEB 16 26 Juillet 1999

Le chef de Division,

Valéne MERCKX

Le relief est plat.

Le climat

Il s'agit d'un climat de type montagnard avec une pluviosité moyenne annuelle voisine de 1500 mm et une température moyenne annuelle d'environ 8 °C. L'enneigement a une durée moyenne de 2 mois.

Le sol

La tourbière occcupe la totalité de la surface à soumettre.

III - ESSENCES ET PEUPLEMENTS

La cartographie ci-jointe au rapport met en évidence trois grands types de structures :

- les vides. Ils ne seront pas plantés et évolueront naturellement.

- la pinède à crochet. Elle ne sera pas exploitée et évoluera aussi naturellement.

- la pessière sera gérée selon les mêmes principes que la série jardinée du Forbonnet.

IV - ETAT DES PERIMETRES

Les trois blocs formant cette soumission sont enclavées dans la forêt communale de Frasne. Toute les limites sont précises.

Bloc n° 1 (Au Nord-Ouest)

est enclavé dans la forêt soumise

Bloc n° 2 (Au Sud)

est enclavé dans la forêt soumise sauf au Sud limite

avec propriété particulière matérialisée par un fossé et

de la peinture blanche.

Bloc n° 3 (Au Nord-Est)

est enclavé dans la forêt soumise sauf au Sud limite

avec propriété particulière matérialisée par un fossé et

de la peinture blanche.

V - LA RICHESSE BIOLOGIQUE

Elle est mise en évidence par :

- Le nombre de groupements végétaux (Voir en mairie la carte de 1994 établie par le Conservatoire des espaces naturels dans le cadre du programme LIFE).

- La richesse floristique : * 8 espèces de protection nationale
 - * 2 espèces de protection régionale

* 3 espèces remarquables.

- La richesse faunistique de part les nombreuse espèces inféodées au milieu très particulier des tourbières (Pipit farlouse, vipère péliade, lézard vivipare, etc...)

VI - CONCLUSION

En raison:

- des peuplements existants
- de la richesse biologique des milieux
- de la surface à soumettre
- de leur proximité avec la forêt soumise



Région

Franche-Comté

Monsieur CLERC Gérard Technicien Forestier Groupe Technique de FRASNE

Service départemental du Doubs

Pontarlier, le 26 juillet 1999

Division de Pontarlier Sud

9, rue de Jardina

N. Réf: CG/MJP

BP 314

Objet : : Commune de FRASNE

25304 Poritarlier cedex

Soumission au Régime forestier. Territoire communal de FRASNE: 63ha 25a 20ca

Tél. 03 81 46 29 00

Fax : 03 81 39 72 09

Amélioration du patrimoine forestier - Parcelles bien délimitées à vocation

forestière et écologique.

Par délibérations en date du 30 juillet 1998 et du 11.03.1999, le Conseil Municipal de la Commune de FRASNE demande la soumission au Régime Forestier des parcelles cadastrées comme suit:

200 108 30 100 7			The Employee	Conte	enance
Territoire	Section	N°	Lieu-dit	totale (ha-a-ca)	à soumettre (ha-a-ca)
FRASNE	В	508	Le Forbonnet	35, 80, 80	} "63, 25, 20
FRASNE	В	510	Le Forbonnet	127, 43, 00	}

I - ORIGINE DE LA PROPRIETE

Les parcelles font partie du domaine non soumis de la commune de FRASNE.

II - FACTEURS DE PRODUCTION

Situation géographique et topographique

Les terrains à soumettre sont composés de 3 zones enclavées dans les terrains soumis de la commune au canton du Forbonnet.

1.1.7) Un public varié

Différents publics sont susceptibles d'être intéressés par la ferme de Cessay :

- le public pratiquant un tourisme vert, pour qui la ferme pourra être une étape dans leur randonnée (pédestre, équestre, ...)
- les groupes organisés (3ème âge, colonies, associations, ...) La ferme de Cessay pourrait par exemple être une des propositions d'étape dans les circuits de découverte en bus proposés par les différents syndicats de tourisme (SIADET, ...).
 - les scolaires
 - les familles
 - la population locale, qui participera aux différentes manifestations organisées à Cessay (Fête des pois)
 - les touristes de passage, pour qui la ferme sera un moyen de découverte des traditions locales

,...

Les aménagements doivent donc être variés afin de satisfaire les attentes propres de chaque public. De plus, l'écomusée devra comporter une partie évolutive (animation, exposition temporaire, ...) et offrir ainsi aux visiteurs des éléments nouveaux à chaque visite.

1.2) Des limites à dépasser

1.2.1) Un accès difficile

La route pour se rendre de Frasne à la ferme de Cessay est étroite : les croisements sont difficiles et l'accès en bus est problématique. Des aménagements routiers apparaissent comme incontournables si l'on veut toucher tous les publics et notamment les groupes organisés.

1.2.2) Une signalétique à renforcer

La mise en place d'une signalétique routière à partir de Frasne est également nécessaire afin de faciliter l'accès à Cessay et compenser son éloignement du village.

1.2.3) D'importants travaux d'aménagement

La mise en place d'un écomusée dans la ferme de Cessay nécessite préalablement d'effectuer d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes :

- -uniformiser les sols pour un déplacement plus facile dans l'exposition,
- blanchir les murs intérieurs pour redonner l'aspect d'origine,
- changer ou rénover les portes et les fenêtres,
- restaurer le souleret,
- créer une passerelle et un escalier en bois pour pouvoir accéder aux parties hautes.

Le domaine de Cessay composait alors un petit hameau dépendant de l'Abbaye de Ste Marie. Ce lieu est donc un témoin de l'histoire locale et un patrimoine remarquable à valoriser.

1.1.3) La ferme de Cessay comme relais touristique

La mise en valeur de la ferme permettra d'y installer un relais pour les différents utilisateurs de l'espace (randonneurs, vététistes, cavaliers, ...) et devenir par exemple un des relais de la Malle-poste ou un point d'accueil dans différents circuits de découverte.

1.1.4) Une possibilité de restauration

Une partie de la ferme a déjà été aménagée en restaurant. Cette activité s'est arrêtée depuis deux ans et il semble intéressant de lui redonner vie en proposant une cuisine régionale et traditionnelle. Cette possibilité de restauration permettrait aux visiteurs de rester plus longtemps sur le site et pourrait également générer une activité économique à prendre en compte dans un contexte de développement local.

1.1.5) Un lien possible avec d'autres sites

Actuellement, il existe déjà plusieurs « écomusées » dans la région proche: La Pastorale à Bonnevaux, le Musée de la vapeur à Dompierre-les-Tilleuls, La Maison Michaud à Chapelle des Bois.

La Ferme de Cessay ne doit donc pas présenter les mêmes caractéristiques mais au contraire être complémentaire à ces sites, afin de pouvoir les relier au travers d'un circuit de découverte.

Il doit également pouvoir servir de vitrine pour les manifestations et les autres sites à visiter sur la commune de Frasne.

1.1.6) <u>Un matériel déjà récolté</u>

Grâce aux dons de la population, de nombreux éléments ont déjà été rassemblés :

- canadiennes
- herses
- faucheuses
- faneuses
- râteleuse
- brouette à herbe
- vanneuses
- tombereau à purin
- charrues
- sarcleuse à pommes de terre
- trieuse à grains
 - semoir à grains
- vieille salle de classe
- petits ustensiles divers

La muséographie sera donc conçue autour de cet existant.

Cessay ou une année paysanne

Extrait de l'avant projet : « Ecomusée de la ferme de Cessay » vu par des jeunes en formation d'éco-interprètes au CPIE

1. 1) Les potentialités du site : de nombreux atouts

1.1.1) Une forte dynamique locale

Le projet d'aménagement de la ferme de Cessay est soutenu par la Mairie de Frasne mais il implique également de nombreux autres acteurs:

- Le Comité des Fêtes: il a à cœur de sauvegarder les traditions locales et régionales. L'espace de la ferme de Cessay pourrait devenir le support d'une grande partie de ses actions. En effet, il organise chaque année plusieurs manifestations présentant des travaux traditionnels (Fête de la tourbe, Fête des pois, Fête de la myrtille) et prépare pour l'été 2000 une grande fête pour les 800 ans de Cessay. A cette occasion, une exposition sera mise en place et pourra ensuite être intégrée dans l'écomusée.
- Les jeunes de Frasne : encadrés par Mlle Menigoz Orlane, ils ont déjà mené un travail de recherche sur les différentes machines agricoles récoltées et stockées dans la ferme. Pour effectuer ce travail, ils se sont penchés sur des ouvrages divers et ont rencontré plusieurs habitants de Frasne. Ils ont ainsi récolté de précieuses informations sur les dates de mise en service et les utilisations des différents engins. Leur participation au projet répond à un des objectifs de l'écomusée; à savoir la conservation des liens essentiels entre les générations.
- Le Club du 3^{ème} âge: il est également un acteur important en tant que mémoire vivante de la vie d'autrefois et certains de ses membres sont prêts à s'investir dans la réalisation du projet.
- Les habitants de Frasne : ils sont les premiers acteurs du développement local et doivent à ce titre faire partie intégrante du projet.
- Le CPIE du Haut Doubs : il est à l'origine de la première proposition et son expérience en matière d'interprétation en fait un partenaire privilégié, notamment pour la conception et la réalisation des différents supports-médias.

1.1.2) Une forte potentialité historique

La ferme de Cessay est un lieu chargé d'histoire. Les moines y sont arrivés dès le XIIème siècle, défrichant les forêts alentours pour augmenter la surface cultivable.

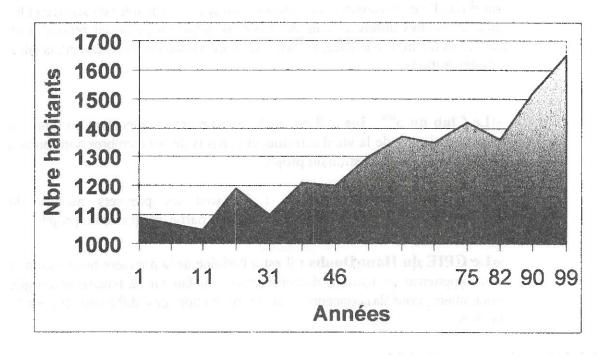
RECENSEMENT 99

Avant de vous donner les résultats du recensement de 1999, nous tenons à remercier toute la population pour sa collaboration lors des opérations de recensement. Nos trois agents recenseurs, qui ont fourni un travail sérieux dans les délais, ont toujours été bien reçus.

L'INSEE nous donnera en cours d'année des résultats complets de l'opération, mais aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous dire que notre population est passée au-delà de 1600. Nous sommes en effet 1653 Frainiauds.

Cette progression sensible est, bien sûr, très appréciable, et c'est là un objectif que voulait atteindre la municipalité. Il faut savoir que le maintien de la population, et encore plus lorsqu'elle augmente, permet de garder au village tous les services dont nous avons besoin. Nous ne manquerons pas de vous donner dans notre prochain numéro les résultats que l'INSEE voudra bien nous transmettre. Vous pourrez ainsi mieux connaître la répartition par âge, par professions,...

Vous trouverez ci-dessous la courbe de la population de notre village depuis le début du siècle.



FRASNE 1999: 1653 habitants



De nouveaux services dans notre village...

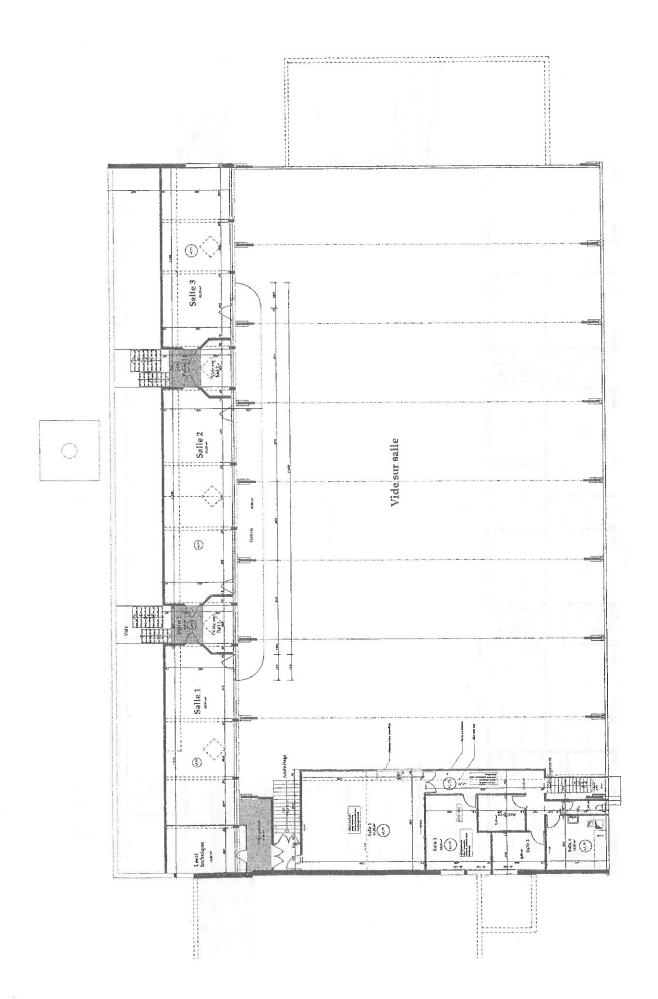


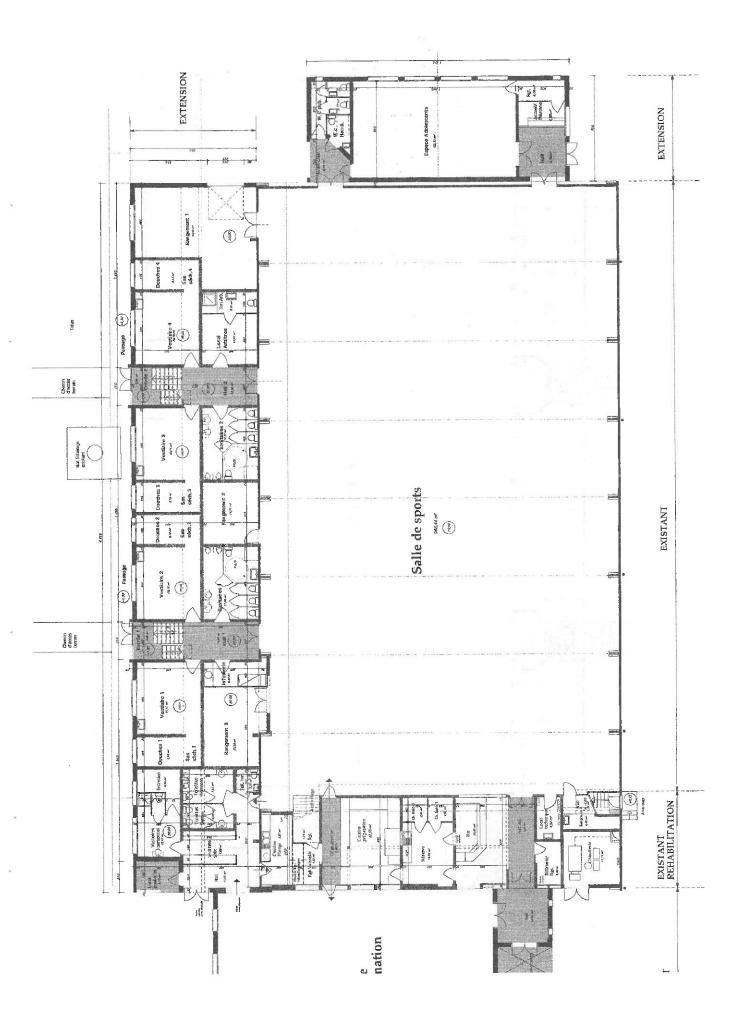


Construction Chalets CLAUDET

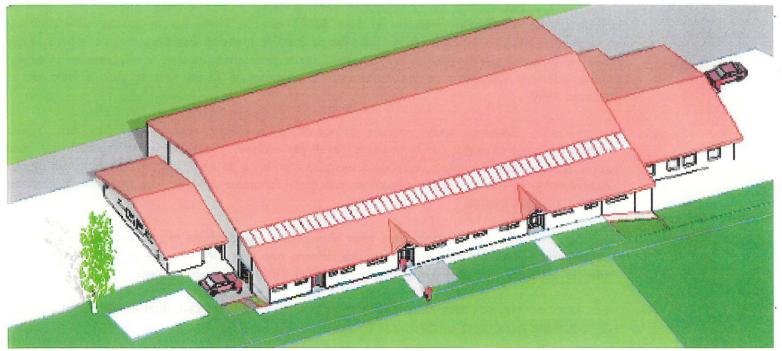


Nouvelle entreprise : CG. TEC











COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX



Association régionale de protection de la nature et du patrimoine - 3, rue Beauregard - 25000 Besançon © 03.81.88.66.71 Fax 03.81.80.52.40. - Permanence le mercredi de 19 h à 21 h

Monsieur le Maire 22, rue de la Gare 25560 FRASNE

Objet: Décharge sauvage.

Besançon, le 15 décembre 1999

Monsieur le Maire,

Par courrier du 12 novembre 1998, le Préfet du Doubs nous informait de la visite de l'inspecteur des installations classées en date du 21 octobre 1998, sur le site de votre décharge communale. Suite au déplorable constat qui avait pu être fait, le préfet vous avait invité à veiller à ce que celle-ci ne reçoivent que des déchets inertes, dans l'attente de la fermeture et de la réhabilitation de ce site. Il nous informait également qu'une déchetterie intercommunale devait voir le jour, à l'horizon du printemps 1999.

Depuis, nous sommes retournés à plusieurs reprises sur les lieux, pour malheureusement constater que la situation n'avait pas évoluée. Notre dernière et récente visite, juste après le nivellement du terrain, ne nous a pas plus convaincu de votre volonté de stopper les dépôts. Actuellement, le site ne bénéficie toujours pas d'une fermeture efficace, une mare d'hydrocarbures stagne toujours à l'entrée.

En conséquence, nous vous demandons une dernière fois de bien vouloir prendre les mesures nécessaires, à l'évacuation des déchets non autorisés vers des centres de traitement adaptés, à l'arrêt total et définitif de tout brûlage et à la remise en état du site.

D'autre part, nous souhaiterions connaître, dans le détail, l'état d'avancement du projet de déchetterie, qui a déjà plus de 6 mois de retard...

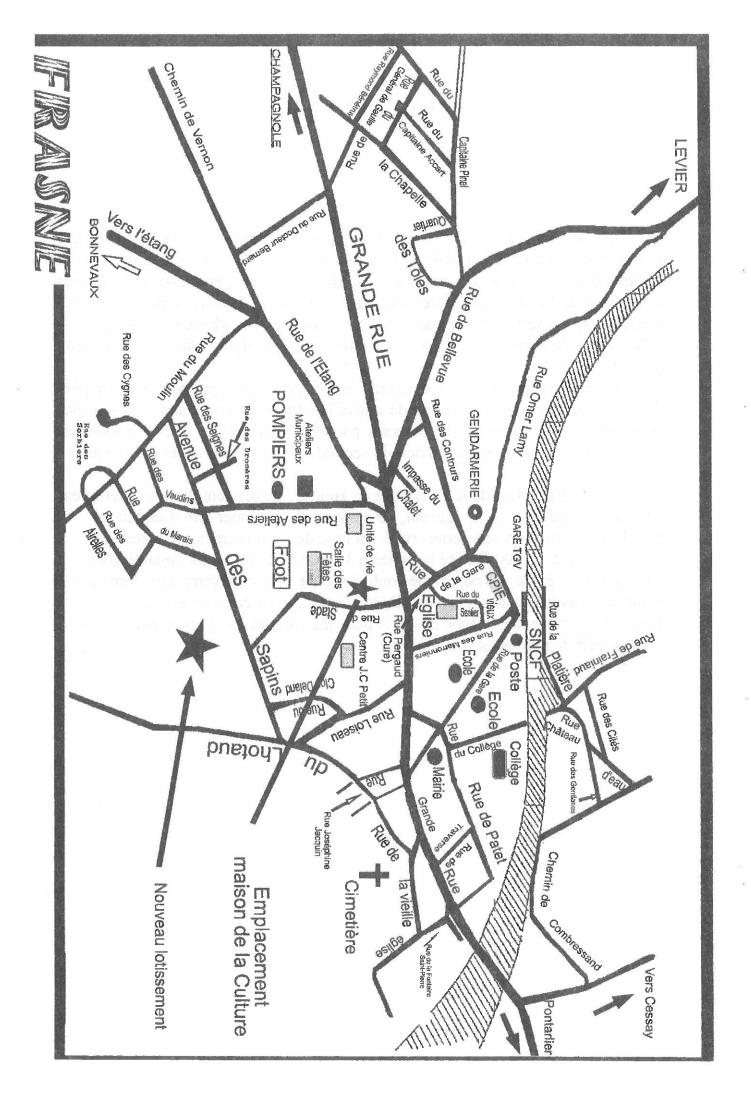
En vous remerciant de nous tenir informés des suites que vous ne manquerez pas de donner à cette affaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour la CPEPESC de Franche-Comté, Le président, Michel LASSUS P/o le permanent, Cédric GUILLAUME

A l'adresse de tous les utilisateurs de la décharge communale :

Afin de conserver ce service en attendant la déchetterie, nous comptons sur votre civisme.

En cas de non respect du règlement, la fermeture serait irrémédiable et le <u>coût financier</u> <u>serait récupéré par une nouvelle taxe.</u>

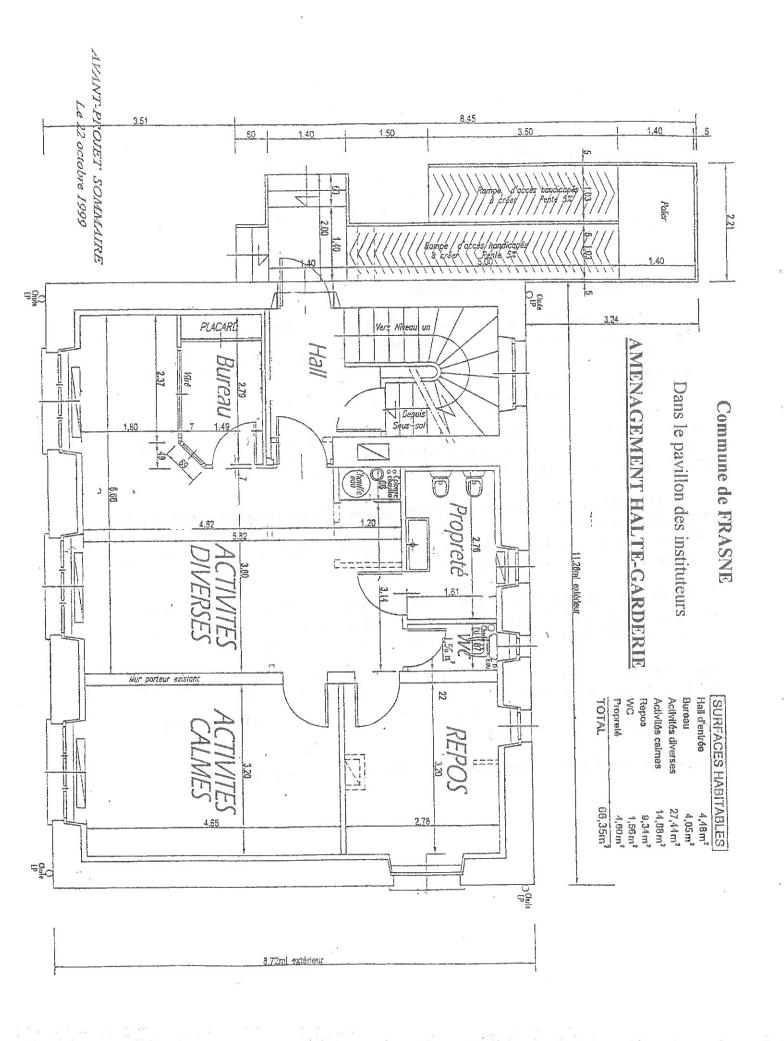


URBANISME

En dressant le bilan élevé pour l'année 1999, on s'aperçoit d'une progression marquée du nombre de constructions. Ce n'est pas moins de 46 dossiers dont 23 permis de construire que la commune a enregistrés et délivrés avec l'aval de la DDE, au fil des mois, lors de ses réunions de conseil. La forte demande en terrain pavillonnaire nous a conduits rapidement à achever la viabilisation de la troisième tranche du lotissement. Malgré cela, il ne nous reste que 7 parcelles à vendre.

Afin de pouvoir satisfaire la demande et en attendant que le prochain plan d'occupation des sols nous ouvre de nouvelles zones, la commune a engagé dès cet automne, une réflexion sur diverses parcelles susceptibles d'être viabilisées. L'une d'entre elles se trouve derrière le second Colfra et fait l'objet d'une étude.

Les propriétaires de terre classée en zone 2 NA peuvent toujours mettre en vente leur parcelle. S'ils le désirent, ils peuvent se regrouper afin d'établir un plan d'ensemble de la zone concernée. La taxe de raccordement au réseau qui avait été fixée à 25 000 F a été ramenée à 12 500 F, montant qui apparaît plus conforme à la réalité. La commune souhaite, pour l'année à venir, conclure dans de bonnes conditions la révision du P.O.S., cela afin de créer un espace d'accueil aménageable et bien desservi pour les entreprises et les artisans, mais aussi, ouvrir de nouvelles zones à lotir.



La signature n'est qu'une étape, tout reste à faire pour réaliser nos objectifs : répondre aux besoins de toutes les familles et contribuer à l'épanouissement de l'enfant, être à l'écoute des jeunes, les associer à l'animation et à l'amélioration du cadre de vie du village, susciter la créativité, le goût de l'effort et du travail bien fait, créer un climat de convivialité entre les générations et leur faire découvrir le patrimoine communal.

D'autres projets sont à l'étude et verront leur concrétisation en 2000, à savoir la salle des jeunes tant attendue.

Quelques explications sur la halte-garderie :

La halte-garderie est une structure qui s'adresse aux enfants de moins de 6 ans pour un accueil occasionnel ou régulier, mais à temps partiel.

Elle concerne les parents qui ont besoin de confier leur(s) enfant(s) pour être disponibles pour :

des raisons personnelles : courses, rendez-vous chez le médecin...

- des raisons professionnelles

ou qui souhaitent que leur(s) enfant(s) rencontre(nt) d'autres enfants : lieu de socialisation. Elle peut être un relais pour les assistantes maternelles qui auraient besoin pour une course urgente également de faire garder les enfants dont elles ont la charge.

La halte-garderie n'est ni une crèche (garde à temps complet) ni une structure d'accueil périscolaire.

La halte-garderie fonctionne dans des locaux adaptés, aménagés pour la sécurité, la surveillance et équipés pour l'accueil de jeunes enfants.

L'encadrement des enfants est confié à une directrice : éducatrice de jeunes enfants ou infirmière ou puéricultrice secondée par une auxiliaire de puériculture ou une personne titulaire du CAP Petite Enfance ou une personne agréée assistante maternelle.

Elle accueillera au maximum 12 enfants, trois demi-journées par semaine avec une hypothèse d'ouverture :une matinée de 8h30 à 12h et deux après-midi de 13h30 à 18h.

La place des trois demi-journées, l'ouverture dans la semaine ainsi que le rythme dans l'année ne sont pas encore affinés à ce jour.

Si vous souhaitez d'autres renseignements, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Devant l'engouement suscité par les propositions faites, les jeunes sensibles au fait que la commune essayait de se donner les moyens de répondre à leurs préoccupations, en liaison avec Familles Rurales, la commission a poursuivi l'étude du projet. Devant l'importance du projet, en septembre 1998, conjointement avec l'ADMR, Familles, Rurales, la Municipalité a décidé de la mise en place d'un emploi-jeune, chargé de la coordination des activités à savoir encadrement des ados, aide aux devoirs, lien intergénération.

Mlle Orlane Menigoz a pris ses fonctions le 21 mai 1999.

Avec l'aide technique de M. GIRARD de la CAF et Mme CANTENOT de la Fédération Départementale Familles Rurales, après un travail de réflexion et d'enquêtes, la Commune de Frasne en date du 30 septembre 1999 et du 13 octobre 1999, s'engage à signer un Contrat Enfance et un Contrat Temps Libre.

LE CONTRAT ENFANCE COMPREND: Enfants de 0 à 6 ans

-la ludothèque P'TIDOU qui a déjà démarré avec succès le 20 octobre et qui fonctionne par quinzaine

-la création d'une halte-garderie avec une capacité d'accueil de 12 enfants, avec une ouverture dans un premier temps 3 demi-journées par semaine.

Les enfants de moins de 6 ans sont au nombre de 158; la commune s'engage à porter une dépense nette de 1 238 F par enfant au terme du contrat c'est à dire en 2003. En contrepartie, la CAF, verse une prestation de service « enfance » représentant 60% des dépenses nettes annuelles de la commune (après déduction des recettes primaires qui correspondent aux participations des familles, aux prestations de service ordinaires et des subventions diverses).

La gestion du contrat enfance sera confiée par la Municipalité à la Fédération Départementale Familles Rurales pour la ludothèque et à Familles Rurales Frasne et Dompierre pour la haltegarderie.

LE CONTRAT TEMPS LIBRE COMPREND : Enfants de 6 à 16 ans

- Centre de loisirs sans hébergement Pâques et Toussaint
- Camp d'été
- Programme pré-ados et ados
- Coordination emploi-jeune

Les enfants âgés de 6 à 16 ans sont au nombre de 263; la commune s'engage à porter une dépense nette de 718 F par enfant à l'échéance du contrat, c'est à dire en 2001, en contrepartie, la CAF, verse une prestation de service « temps libre » représentant 60% des dépenses nettes annuelles de la commune (après déduction des recettes primaires qui correspondent aux participations des familles, aux prestations de service ordinaires et des subventions diverses).

La commune de Frasne n'aurait pu supporter seule financièrement les dépenses liées à ces deux contrats sans l'aide importante de la CAF, et a conscience d'un engagement à long terme respectivement 5 ans et 3 ans.

Contrat Enfance et Contrat Temps Libre



Lundi 13 décembre 1999 a été un jour important pour la commune de Frasne qui a vu enfin se concrétiser un projet de longue haleine qui lui tenait à cœur.

En 1995 et 1996, la Municipalité en collaboration avec l'UFCV et Familles Rurales a entrepris de nombreuses démarches pour répondre aux besoins des familles dans le domaine de la petite enfance. Démarches qui à l'époque n'avaient hélas pas abouti.

La Municipalité ayant le désir de mener une politique en faveur de l'enfance et de l'adolescence avait continué par l'intermédiaire du CCAS à conduire une réflexion dans ce domaine; diverses rencontres avaient eu lieu depuis 1996 avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), Jeunesse et Sports, Association ECHEL, Communes de Levier et Vercel. A nouveau, difficultés de mise en place d'un PLA (Projet Local d'Animation) et projet en suspens.

En juillet 1997, à la demande des jeunes de 14 à 16 ans, la commission Cadre de Vie a été chargée de leur proposer des activités éducatives et ludiques pendant les vacances scolaires.

12.0 ECHEANCIER DES TRAVAUX SALLE DES FETES

Présentation du calendrier des études et des travaux19/11/1999 . La fin du chantier est prévue pour Octobre 2000.

Le Conseil donne son accord pour l'implantation de la salle de spectacle , rue du Stade après le terrain PESENTI .

13.0 LOTISSEMENT- Choix du terrain

Le lotissement de la Chapelle sera probablement terminé en 2000; il est donc nécessaire de rechercher d'autres possibilités d'implantation d'un lotissement dans Frasne. Le terrain situé derrière chez M. MAIRE semble intéressant et permettrait d'implanter plusieurs maisons. De plus ce terrain est situé en zone U du P.O.S., et est donc constructible.

14.0 CASERNE DES POMPIERS

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, l'Agence foncière passera jeudi 25 Novembre, afin de revoir la valeur du bâtiment.

15.0 CONTINGENT D'AIDE SOCIALE

La participation de la commune était jusqu'à cette année appelée par le Conseil Général et concernait l'année antérieure. A partir de 2000, l'Etat remplacera le Conseil Général, et il nous faudra payer la participation de l'année passée et l'année en cours. Le Conseil Général nous proposant de régler le montant relativement élevé de cette échéance en trois fois, le conseil municipal accepte cette offre.

16.0 CESSAY

Bilan des différents dossiers de candidature pour la gestion de la ferme de Cessay. En 2000, la ferme sera gérée par le Comité des Fêtes et ne sera pas louée pendant les mois d'hiver (Novembre à Avril).

17.0 O.P.A.H

Un dossier est remis à chaque conseiller :

H.D.L. s'occupe de la première phase de l'opération .Evaluation des besoins . Il est important de répertorier tous les travaux dans cette première étude, qui permettra d'évaluer le montant des subventions .

18.0 BIBLIOTHEQUE

Une subvention d'un franc par habitant est allouée à la bibliothèque. Cette subvention sert principalement à organiser des après-midi lecture avec les enfants et l'achat éventuel de livres .

19.0 ASSOCIATION FONCIERE

La Commune prend en charge la facture des travaux de la rue du Docteur Bernard diminuée de la subvention soit un virement du budget général vers le budget de l'A.F de 159 194F . Une ligne de trésorerie sera faite sur le budget de l'Association Foncière .

20.0 DIVERS

- Balisage des pistes de ski de fond: coût de 3 000 F environ pour la commune de Frasne.
- L' Association Domicile Service dépendant de l'A.D.M.R. permet aux particuliers et aux Communes de faire réaliser tous types de travaux,dans le cadre de la réinsertion . (hors concurrence avec les services existants).
- Cérémonie du 11 Novembre: les écoles étaient bien représentées par les enfants et les instituteurs.
- Remerciements de Monsieur René ROLET pour la cérémonie de la remise de sa médaille .

Le Maire :

6.0 COMPTE-RENDU REUNION ECOLES

Primaire - Maternelle - Collège

Ecole primaire:

Réunion du 12 Novembre en présence de Monsieur COURTAIS, inspecteur Départemental E.N. Election du bureau du conseil de parents d'élèves. et notis les autres montes de parents d'élèves.

Demande de marquage au sol de jeux collectifs.

Des garages à vélos seront installés dès que les conditions atmosphériques le permettront Monsieur RYSER sera trésorier de la coopérative de l'école.

L'enseignement de la natation est obligatoire et gratuit; la commune doit donc prendre à sa charge les coûts du transport et des entrées. La piscine ayant réorganisé ses horaires, il y aura cette année 18 sorties de 3/4 d'heure, au lieu de 32 sorties d'une 1/2 heure.

Ecole maternelle:

Réunion du 9 Novembre. 87 élèves inscrits.

Souhait des enseignants de faire aménager les combles; la Commune ne le fera qu'en cas d'ouverture d'une classe.

Achat de jeux de cour. Réparation de la photocopieuse à prévoir.

Problème du stationnement des voitures: la commission ira sur place pour envisager une ation de la commune était iusqu

Demande de pose de rideaux opaques dans la salle de repos.

308 élèves inscrits. Tarifs des repas à la cantine: 15,38 F pour un demi-pensionnaire, 20,60 F pour un élève prenant ses repas de façon occasionnelle.

Le collège aurait besoin d'avoir un gymnase. Le Conseil Général n'a prévu aucune création à ce jour . La commune de Frasne décide donc de déposer un dossier de demande de subventions dans ce sens, pour les travaux qui sont prévus dans la salle omnisports.

7.0 COMPTE RENDU REUNION ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur GUINCHARD J. M. a été nommé directeur de l'école de musique d'Ornans. Il reste pour le moment directeur de l'école de musique de Frasne et de Levier.

Les classes d'orchestre et de danse ont été supprimées, ainsi que celles de trombone et de tuba, faute d'élèves et de professeurs.

Une réunion sera programmée en mairie avec les responsables de la Société de musique l'agranti

8.0 COURRIER DE MONSIEUR FRANCIS MARMIER

Assainissement - La Chapelle ...

Copie en est donnée à tous les conseillers, ainsi que les copies des différentes actions du maire concernant ce dossier.

9.0 CIMETIERE TRAVAUX - Colombarium - Prix

L'entreprise PESENTI a bien creusé les caveaux demandés par les familles de Frasne, mais rien n'est achevé alors que le chantier a été ouvert en Février. Un courrier sera adressé à M. PESENTI afin que les travaux soient achevés dans les meilleurs délais. A l'avenir les caveaux feront l'objet d'appels d'offres par la mairie .

Colombarium: le prix de revient reste à déterminer: le coût de la flamme et du jardin du souvenir seront pris en charge par la commune.

10.0 BULLETIN MUNICIPAL

Les articles sont à déposer en mairie pour le 15 Décembre, dernier délai.

11.0 VENTE DE BOIS - Vente entre habitants

Vente du 9 Novembre à Pontarlier:

CHAUVIN Parcelle 13 88 000 F 243 m3 soit 362.10 F m3 Parcelle 29 196 000 F 517 m3 soit 379.10 F m3 LORIN

Total des ventes de l'année: 1 138 168,40 F soit 3 580 m3 sous écorce.

MAIRIE DE

FRASNE

25560 - DOUBS Tél. 03 81 49 83 17

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

Frasne le: 22-déc-99

jeudi 18 novembre 1999

du:

1.0 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13.10.1999

Pas de remarque.

2.0 URBANISME

D.I.A

- Demande de M. BOURDIN J. P., Grande rue, pour transformer une fenêtre en porte de garage. La D.D.E. sera consultée à ce sujet et doit venir sur place .

- M. DUCORDEAU demande l'autorisation de créer une sortie de son terrain Chemin de Mont Mondon avant de déposer son permis de construire. Accord du Conseil Municipal .

- M. LACROIX Maurice a obtenu l'accord des co-lotis pour la création d'une piscine.

3.0 COMPTE-RENDU REUNION TRAVAIL P.O.S

Réunion du 21 Octobre en mairie, faisant suite à la réunion de La Rivière et aux propositions de la DIREN Mr CARTERON.

La zone 1Na située derrière l'usine CEBE, d'une surface de 1,5 Ha nous est accordée en extension de zone.

L'Agence foncière fera une étude de faisabilité pour l'extension de Frasne sur les parcelles du lieu-dit la Ravière.

Du fait de l'absence de Mr CARTERON (DIREN) nous ne sommes pas en mesure de présenter à la DIREN, un dossier pour la création d'une zone d'activités au lieu-dit La Ravière car nous ne disposons pas des éléments indispensables .

4.0 COMPTE RENDU REUNION SYNDICAT 2.11.99

Intercommunalité - Assainissement

Compte-rendu de la réunion du 2 Novembre à Vaux et Chantegrue.

Une réunion sera organisée prochainement entre les membres du bureau du SYNDICAT et le Conseil Municipal de Frasne.

5.0 DEMANDES DE TERRAINS

Vente de terrain d'aisance

Messieurs GROS et PERRIN demandent à acheter une bande de terrain d'aisance. Le Conseil Municipal décide de faire délimiter ces terrains, et de les vendre en incluant les frais de géomètre.

- CONTRAT TEMPS LIBRE .

Le Conseil décide de donner son accord et autorise le Maire à signer le "contrat temps libre" faisant suite au "contrat enfance" en partenariat avec la C.A.F sur la base d'une participation restant à la charge de la commune de 64 703F (y compris frais de fonctionnement des locaux) . Le contrat enfance concerne les enfants de 0 à 6 ans, le contrat temps libre les enfants de 6 à 14 ans , pour diverses activités de loisirs et éducatives extrascolaires .

- DEPART EN RETRAITE DE MR ANDRE DUVAL .

Mr André DUVAL chef de triage ONF fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil Municipal décide de lui attribuer à cette occasion un cadeau par une participation financière à un voyage sur la base de 1F par habitant.

Ce poste devra être pourvu à nouveau l'an prochain.

- FERME DE CESSAY .

Le Comité des Fêtes a décidé de reprendre la Ferme de Cessay en gestion . Suivant le même principe que pour la salle d'animation , une caution sera versée en mairie et rendue au locataire après utilisation et nettoyage . Le montant de la location s'élève à 500F pour une journée et 800F pour un week-end .

- Demandes de subvention :

Pour l'Etude des circulations hydrogéologiques sur le secteur de Frasne, dans le cadre de la révision du P.O.S, cette étude dont le devis s'élève à 56 500F HTpeut faire l'objet de subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

Pour les travaux d'aménagement de la Place de la Gare TGV, il est nécessaire d'envisager des travaux complémentaires suite à la modification du plan d'aménagement, le devis de ces travaux complémentaires s'élève à 250 000FHT, ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat.

- Ouvertures de crédits :

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits complémentaires sur le chapitre 011 du budget Bois soit la somme de 18 000F, ces crédits seront compensés par une recette nouvelle de 20 000F au chapitre 70 article 7022.

Sur le Budget Assainissement il est nécessaire d'ouvrir des crédits complémentaires sur l'article 615 -Entretien et réparations - soit la somme de 6 500F qui sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement du BP qui s'élève à 280 000 F.

 Le Conseil donne un avis favorable à la cession de la parcelle n°559 à Mr Roland CLAUDET (décision prise dans la séance du Conseil du 26.08.1999), diminuée de la surface de 4ares98ca correspondant à une servitude de passage.
 la surface cédée à Mr CLAUDET Roland est donc de 44 ares 61ca.

Le Maire:

6.0 SYNDICAT INTERCOMMUNALITE

Une réunion rassemblant l'ensemble des communes du SIADET devait avoir lieu à LEVIER le jeudi 14/10 .L'intercommunalité était à l'ordre du jour de cette réunion , reportée au 25/10 . En toute hypothèse , on peut admettre qu'une intercommunalité se faisant avec les 22 Communes du SIADET sera plus puissante , à tous points de vue , que les 9 Communes du Syndicat intercommunal actuel .Cette question sera développée le 25/10 à LEVIER .

7.0 ANIMATION AN 2000

Exposition découverte des métiers

Le Comité des Fêtes a demandé à chaque association de réfléchir à des propositions d'animations pour l'an 2000. Par ailleurs la Commune a reçu une proposition du Centre National des Métiers pour une exposition sur la filière bois . Cette exposition aura lieu du 16 au 31 Août 2000 . Le Conseil donne son accord .

8.0 ORDURES MENAGERES - REDEVANCE 1999

Le coût du traitement des ordures ménagères devient de plus en plus élevé ; de 373 471F en 98 , il est pasé à 406 246F en 99 . Le nombre de parts est de 1024 ; afin de recouvrir les frais , les redevances pour 99 seront fixées à :

 1 personne seule au foyer = 1 forfait 	396.00F
- 1 couple au foyer = 1 forfait et demi	594.00F
- 1 enfant de plus de 18 ans = 1 demi forfait	198.00F
- 1 enfant de moins de 18 ans = 1 quart de forfait	99.00F
- Résidence secondaire = 1 forfait	396.00F

9.0 CASERNE DES POMPIERS

Le Département offre 900 000F pour l'achat de la Caserne ; en raison de aménagements importants qui y ont été faits . Le Conseil trouve cette proposition inférieure à la valeur réelle , le Maire est chargé de prendre contact avec les Domaines, pour avoir des explications .

10.0 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DES COLLEGES

Les Communes dont certains enfants se rendent au collège à l'extérieur , collèges hors carte scolaire , sont tenues de participer aux frais d'investissement de ces collèges . Cette question étant également du ressort du Syndicat Intercommunal , elle sera abordée lors de la prochaine réunion .

11.0 DOSSIER SCHIELE/COMMUNE DE FRASNE - 100 - 1

Tribunal Administratif

La voiture de Mr SCHIELE, l'hiver dernier se trouvant garée sur le côté de la Poste, a été endommagée par la neige tombée du toit. La voiture n'était pas garée à un endroit autorisé, l'Assurance de la Commune refuse de payer. L'affaire étant portée devant le Tribunal Administratif, le Conseil autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal.

MAIRIE DE

FRASNE

Compte rendu de réunion

na 01/32 us seho Conseil municipal

Frasne le: 22-déc-99

25560 - DOUBS

Tél. 03 81 49 83 17

El sera pios cuissados a fous points de vue , qu: ub. 9 Communes ou Syn

mercredi 13 octobre 1999

1.0 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16.09.19999

Pas d'observation .

2.0 URBANISME

Trois demandes de permis de construire ont été déposées au lotissement de La Chapelle :

- Mr et Mme MINARY Pascal sur la parcelle n°103
- Mr FICHET Lionel sur la parcelle n°97
- Mr JEANNEY G et Mile FUTIN D , sur la parcelle n° 104

Un modificatif de permis de construire est déposé par Mile ROBBE Florence à propos d'un vélux à installer côté sud à la place du côté nord .

Autorisation d'agrandissement en limite parcellaire suite au dépôt de permis de construire pour un abri de voiture par Mr PERNIN Pascal, cette demande entre dans les modifications au règlement permises .

3.0 TRAVAUX 2000

La rue du Docteur BERNARD doit être enrobée de la Départementale 471 jusque devant chez Mr JACQUIN Chistophe . Le Conseil accepte de continuer l'enrobage jusqu'à la bifurcation de la route de Bonnevaux, pour 28000F HT supplémentaires.

Les travaux prévus à l'église ne sont toujours pas effectués ; dès qu'une entreprise sera trouvée, ils pourront l'être. Ces travaux seront subventionnés à 30%.

Il devient urgent de refaire la rue du Lhotaud ; la circulation , notamment des poids lourds , y devient de plus en plus importante ; la subvention de 50% accordée précédemment pour la construction du rond-point prévue au bout de cette rue pourra être utilisée à son réaménagement avec création d'une aire de retournement .

Les travaux des places de la gare et du marché seront subventionnés par les fonds 5b . Le Conseil donne son accord pour que les travaux du ponton dans la réserve naturelle soient effectués par l'entreprise EPPI de PONTARLIER .

En période de fortes pluies, le trop-plein d'orage qui passe sous les voies et aboutit derrière la maison de Mme ANTONIOTTI, crée des problèmes d'égouts. Une recherche sera effectuée dans le réseau qui se trouve sous le court de tennis , derrière le groupe scolaire afin d'y remédier.

4.0 SALLES

Garderie - Ados - Spectacle

Après l'accord de signature du "Contrat Enfance", il devient urgent de trouver une salle pour la Halte-garderie ; le Conseil donne son accord pour transformer le rez-de-chaussée du pavillon (ancien logement des instituteurs) .

Le Conseil accepte le principe de la construction d'une salle modulable, après le bâtiment de la SAFC (le Nouveau Logis).

5.0 DEMANDE SOCIETE DE MUSIQUE

Afin de la soulager dans son fonctionnement , l'harmonie demande une aide financière à la Commune . Or , cette dernière ne saurait intervenir dans le fonctionnement d'une association , quelle qu'elle soit. La commission concernée se réunira avec les responsables de la société de musique et proposera l'achat d'instruments afin de lui apporter une aide matérielle, ainsi que la création d'une salle de spectacle.

MAIRIE DE

FRASNE 25560 - DOUBS

Tél. 03 81 49 83 17

Compte rendu de réunion Conseil municipal

du:

jeudi 30 septembre 1999

Frasne le: 22-déc-99

1.0 LES SALLES

2.0 HALTE-GARDERIE

La halte-garderie est une structure qui s'adresse aux enfants de moins de 6 ans pour un accueil occasionnel ou régulier, mais toujours à temps partiel. Elle concerne les parents qui ont besoin de confier leurs enfants pour être disponibles - que ce soit pour des raisons professionnelles ou personnelles - et qui souhaitent que leurs enfants rencontrent d'autres enfants.

La halte-garderie n'est ni une crèche (garde à temps complet), ni une structure d'accueil périscolaire. C'est un service agréé par le Conseil Général, et qui peut être géré par une commune ou une association.

La participation des familles est de 11 F par heure et par enfant, les tarifs étant dégressifs pour plusieurs enfants.

La halte-garderie fonctionne dans des locaux adaptés, aménagés pour la sécurité, la surveillance, et équipés pour l'accueil de jeunes enfants. Cet accueil se fera sur 47 semaines dans l'année, pour 12 enfants maximum par demi-journée, et sur 3 jours par semaine. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création de cette halte-garderie. Les maires des communes environnantes devraient être contactés afin de monter éventuellement un projet intercommunal.

3.0

4.0

5.0

6.0

7.0

8.0

9.0

10.0

Le Maire:

6.0 Natura 2000 - Syndicat.

Suite à la réunion de NATURA 2000 qui s'est tenue à La Rivière , quatre commissions ont été créées

Participeront aux futures réunions de Natura 2000 à condition qu'un accord sur nos demandes d'aménagement des zones 1NA et 3NA soit trouvé

- Monsieur Christophe Jacquin pour les zones humides.
- Monsieur Maurice Vanthier pour l'agriculture.
- Monsieur Jean-Pierre Vuitton pour les activités de loisirs.
- Monsieur Jacques Nicolet pour la forêt.

Le Maire a profité de cette réunion pour rappeler nos points de désaccord :

- CONCERTATION : Mme VOYNET : "Les sites doivent recueillir le consensus de tous ! "
Zones 1NA et 3NA de Frasne :

Un accord de principe pour abandonner l'extension de la zone 1NA afin de ne pas mettre en péril le marais des Ecoulants a été trouvé dans le cadre de l'étude du P.O.S.

Une proposition de réserve foncière sur des terrains particuliers a été faite à la Commune (qui achète ? qui viabilise ?)

Donc , contrairement à ce qui est écrit dans la note jointe à la convocation , L'ETUDE N'EST PAS ACHEVEE

- CONCERTATION : La Commune s'est retirée de la compétence Zone humide du SYNDICAT De quel droit ce même Syndicat a-t-il fait faire des études sur le territoire de Frasne sans en avertir les responsables ainsi que le gestionnaire , l'O.N.F!

Etude MONTADERT : réalisée Etude Espace National Comtois : à venir

L'évolution des pessières doit être prise en compte ,certains sites représentant un intérêt économique pour l'avenir de notre commune - à chiffrer

Que devient notre Réserve Naturelle volontaire ?

- LA REPRESENTATIVITE : La Commune de Frasne se trouverait avec une superficie d'environ 1200 Ha en Z.P.S soit 1/5 du SITE retenu et aurait un seul représentant sur 58 membres ?
- Toutes ces questions ont été évoquées lors de la reunion NATURA 2000 du / 09/99 , grâce à l'attention de Monsieur le Sous-Préfet , pour ce dossier , il semblerait qu'une solution puisse être proposée à la Commune .

7.0 Lotissement

Il reste 6 parcelles à vendre dans le lotissement de la Chapelle , une réflexion doit être menée sur le nouveau site de développement des zones habitat ...

8.0 Travaux.

9.0 Sécurité incendie:

La Commission Sécurité pompiers ayant statué sur notre zone industrielle , il apparait qu'un renfort en eau est indispensable . il faut assurer 4000 litres eau minute ,soit 4 bouches d'incendie de 60m3/heure ; ce qui s'avère impossible à réaliser sur le réseau , c'est pourquoi il est envisagé de poser une conduite sèche depuis l'étang 200 sur 800ml .

10.0 Cadre de vie:

Des jeux d'extérieur ont été commandés à la société ESSICOM de Vallerois Lorioz (70) afin d'aménager:

- Le lotissement La Chapelle (jeu la Tour de Garde)
- vers le terrain de tennis (La Ruche)
- Le Quartier des Cités et la Place du Marche (portiques) . Pose avec participation au montage des employés communaux , et installation de 4 panneaux de sécurité . Total =46 000F

11.0 Divers:

- Occupation des salles de sport: mise à jour du calendrier.
- Lettre de Monsieur Gabriel Racle concernant la conduite d'égoût desservant sa maison et situtée sur le domaine public.

Le Maire:

MAIRIE DE

FRASNE

25560 - DOUBS Tél. 03 81 49 83 17

Compte rendu de réunion Conseil municipal

du :

jeudi 16 septembre 1999

Frasne le: 21-déc-99

1.0 Approbation du compte rendu du 26 août 1999.

Pas de remarque.

2.0 Dossier Halte-Garderie - ADOS -

Le Conseil Municipal prend la délibération de signer un contrat temps-libre avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, et d'étudier le projet de halte-garderie.

Le contrat temps-libre concerne les projets des ados pour la commune, et des pré-ados, des centres aérés de Pâques et de la Toussaint, ainsi que la ludothèque, pour l'association Familles Rurales.

Cet été le chantier jeunes n'a pas connu le succès escompté : 8 jeunes seulement y ont participé . Mlle MENIGOZ doit préparer plusieurs projets pour cet automne . Une décision sur la pérénnité de cette activité sera prise en fin d'année . Une concertation aura lieu avec Familles Rurales afin de mieux cerner le projet de chantier jeunes.

3.0 Projet Salle.

Un accord de principe est obtenu sur le projet présenté par Mr PEQUIGNET, une réserve est apportée sur les besoins d'une salle de spectacle, à savoir s'il ne serait pas nécessaire d'étudier cette réalisation dans le Cadre de l'Intercommunalité. Une nouvelle réunion sur ce projet sera programmée rapidement.

4.0 Urbanisme.

Permis de construire:

- Monsieur Gaspard Silva Horacio, pour une maison d'habitation de 160 m² sur la parcelle 110 du lotissement de la Chapelle.
- Monsieur Alban Courdier pour une maison d'habitation de 129 m² sur la parcelle 98.
 Déclaration de travaux pour l'ouverture d'une porte fenêtre et la création d'une terrasse chez Monsieur BECKER Jean-Louis, 2 Rue du Stade.

5.0 Vente de Bois - Travaux Bois des Auges.

Résultats de la vente de bois du 8 Septembre à Pontarlier pour 3 lots:

- Parcelle 23, vendue 73 000F pour 209 m3, soit 349 F le m3 à la scierie Lorin.
- Parcelle 37, vendue 188 000F pour 522 m3, soit 360 F le m3 à la scirie Lorin,
- -Parcelle 24, façonnés vendus 47 398 F moins 115 F le m3 pour façonnage à la scierie Monnet Sève.

Prochaine vente le 6 Novembre à Pontarlier.

Travaux en forêt, dans le bois des Auges: Monsieur Clerc de l'ONF réalisera un dossier de demande de subventions pour la création d'une piste traversant le bois.

11.0 DIVERS

- La commission cadre de vie propose d'installer des jeux de plein air et des tables et bancs de pique-nique dans certains quartiers du village, afin d'animer ces quartiers, et que les mamans puissent s'asseoir en surveillant leurs enfants. Le conseil accepte ce projet et étudiera les différentes possibilités.
- Le poste d'agent d'entretien qualifié tenu par Madame SERRETTE est attribué à Madame MONNIER,ce poste est transformé en poste d'ASEM.de 34H30/39è .
- Suite à la demande de Mme la Directrice de l'Ecole maternelle à l'ordre du jour de la séance du 10 juin 99, les deux postes d'agent d'entretien des écoles passent de 16H/39è à 18H/39è à compter du 1er septembre 1999.
- Le-Maire propose de nommer la rue de la troisième tranche du lotissement de la chapelle du nom d'un jeune de Frasne, engagé volontaire durant la guerre 1939 -1945 et qui mourut au combat: Monsieur Raymond BENETRUY.
- Cession de l'ancienne porte de la caserne des pompiers au prix de 750F.
- Avenants aux contrats d'assurances en cours : suite aux décrets transposant en droit français la directive européenne 92/50 , les contrats ne peuvent plus comporter de clause de tacite reconduction , il convient donc qu'ils soient revus afin de fixer une durée ferme .
- Participation de la Commune aux frais de fonctionnement des Ecoles publiques de Pontarlier accueillant des élèves de notre commune , soit par élève 750F pour l'école primaire et 1000F pour l'école maternelle .
- Suite à l'attribution d'une subvention D.G.E pour l'opération aménagement d'un rond-point à la zone industrielle en date du 13 mai 1998, les travaux n'étant pas réalisés et compte tenu des modifications survenues dans cette zone suite à l'implantation d'entreprises, demande la modification de l'attribution de cette subvention, à savoir : Aménagement de l'accès à cette zone rue du Lhotaud avec création d'une aire de retournement.
- Suite à la demande des Ets CEBE recherchant un local à louer pour leur activité , la 2ème cellule du bâtiment relais étant disponible depuis le départ de Mr Serra ,le Conseil Municipal décide de leur louer à compter du 1er septembre par bail commercial pour une durée de 9 années renouvelable par période de 9 années , sur la base mensuelle de 2500F HT .
- Pour financer l'acquisition d'un chargeur frontal sur le tracteur John Deere, reprise de l'ancien chargeur pour la somme de 20 000F et Ouverture de crédits complémentaires pour la somme de 25 828 F sur l'opération n° 212 à prélever sur l'excédent de fonctionnement constaté au Budget primitif qui s'élève actuellement à 667 708F.

- Ouverture de crédits complémentaires sur l'opération n°195 Bâtiments soit 183 315F pour les travaux de restauration des menuiseries du Groupe Scolaire qui seront également prélevés sur l'excédent de fonctionnement.

Le Maire :

4.0 URBANISME:

- Permis de construire:
- Monsieur BOLE Denis pour l'édification d'une maison d'habitation située sur le toit du garage de Monsieur Pierre Grandjean ,rue des Ateliers.
- Sarl Roland CLAUDET pour la reconstruction d'un bâtiment de 70 m x 45 m, en bois demirond.
- Monsieur Bruno TROUTTET pour la construction d'une maison d'habitation de 134 m² située sur la parcelle n° 108 du lotissement de la Chapelle.
- Monsieur Michel PARIS pour la construction d'une maison d'habitation de 162 m² située sur la parcelle n° 107 du lotissement de la Chapelle.

Déclarations de travaux:

- Madame Odette BESANCON pour l'agrandissement d'une fenêtre située côté rue.
- Monsieur Christian JEANNEY pour la construction d'un bûcher-garage.
- Madame Emmanuelle ROUILLIER pour la création d'une baie vitrée et d'un garage, et l'ouverture d'un Velux dans sa maison (appartenant auparavant à Madame Juliette LEPEULE, décédée).
- -Certificat d'urbanisme déposé par Madame PREY Annie concernant la parcelle du cadastre n° 913, d'une superficie de 35 ares située rue de Bellevue.

Demande de Monsieur Roland CLAUDET pour acheter une parcelle de terrain jouxtant sa propriété. Le conseil municipal décide de vendre les 5000 m² de terrain concernés au prix de 10 F le m², sachant que le prix de revient de la viabilisation de ces terrains est de 17,04 le m². Le conseil marque ainsi sa volonté d'aider Monsieur CLAUDET à redémarrer.

- Vente de parcelle de la 3è tranche du Lotissement La Chapelle , à :
 - * Mr et Mme TROUTTET Bruno parcelle n° 108
 - * Mr et Mme FICHET Lionel parcelle n° 97
 - * Mr et Mme COURDIER Alban parcelle n° 98
 - * Mr DUBOZ et Mile VERJUS parcelle nº 102

5.0 CASERNE DES POMPIERS

Le Conseil Général propose à la commune de racheter le bâtiment de la Caserne, déduction faite des participations diverses perçues par la commune pour ce bâtiment.

6.0 TRAVAUX PROGRAMME - PRIORITES :

Le Maire remet une liste de tous les travaux pouvant être réalisés dans les deux années aux membres du conseil municipal. Chacun est prié de l'étudier afin de déterminer quelles sont les priorités.

7.0 CESSAY - GESTION

Le conseil municipal demande au Comité des Fêtes d'étudier la possibilité de gérer la ferme dans l'attente de rétrocéder le fonds à un gérant. Un prix de location de la salle de restaurant pour les particuliers sera à déterminer , le montant devrait être le même que celui de la location du Centre d'animation .

8.0 DIA

9.0 RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE - TRAVAUX DANS LE VILLAGE

Concernant la réfection de bordures de trottoirs, de murs à refaire, etc.

- Entreprise Joël VUILLEMIN: excusée.
- Entreprise BENOIT: 100 390 F : Adjugé.
- Entreprise DONIER: 121 005 F.

10.0 SCOLAIRE

- Madame Josiane VUILLEMIN demande à reprendre le logement de Madame CAPPELAERE. Le Conseil municipal accepte à condition que soit utilisé le chauffage au mazout existant dans l'immeuble.
- Demande de trois familles de Frasne, afin de créer des cours particuliers pour leurs enfants de la classe de CM2, pour des raisons de divergences avec les méthodes appliquées par l'enseignante de l'école primaire. La commission scolaire décide de rencontrer rapidement Monsieur COURTAIS- Inspecteur départemental à ce sujet.

MAIRIE DE

Compte rendu de réunion CONSEIL MUNICIPAL

FRASNE

25560 - DOUBS Tél. 03 81 49 83 17 la reconstruction d'un : ubment de 70 mx 45

jeudi 26 août 1999

1.0 Approbation du compte - rendu de la séance précédente du 15 juillet 1999 .

Pas de remarque.

2.0 INTERCOMMUNALITE

Voir compte-rendu ci-joint.

3.0 NATURA 2000

Le Maire rencontrera prochainement Monsieur le Sous-Préfet afin de lui faire part des réserves 🦠 du conseil municipal concernant l'analyse des réponses à la consultation sur le réseau Natura 2000.

-CONCERTATION : Mme VOYNET "Les sites doivent recueillir le consensus de tous!" Zones 1NA et 3NA de Frasne:

Un accord de principe pour abandonner l'extension de la zone 1NA afin de ne pas mettre en péril le marais des Ecoulants a été trouvé dans le cadre de l'étude du P.O.S.

Une proposition de réserve foncière sur des terrains particuliers a été faite à la Commune (qui achète ? qui viabilise ?)

Donc , contrairement à ce qui est écrit dans la note jointe à la convocation . L'ETUDE N'EST PAS ACHEVEE

CONCERTATION : La Commune s'est retirée de la compétence Zone humide du SYNDICAT . De quel droit ce même SYNDICAT a-t-il fait faire des études sur le territoire de Frasne sans en avertir les responsables ainsi que le gestionnaire ., l'O.N.F.!

Etude MONTADERT; réalisée Etude Espace National Comtois ; à venir .

L'évolution des pessières doit être prise en compte certains sites représentant un intérêt économique pour l'avenir de notre commune - à chiffrer

Que devient notre Réserve Naturelle volontaire ?

LA REPRESENTATIVITE:

La Commune de Frasne se trouverait avec une superficie d'environ 1200 Ha en Z.P.S soit 1/5 du SITE retenu

et aurait un seul représentant sur 58 membres ?

Toutes ces questions ont été évoquées lors de la réunion NATURA 2000 de septembre , grâce à l'attention de Monsieur le Sous-Préfet , pour ce dossier , il semblerait qu'une solution puisse être proposée à la Commune .

12.0 DIVERS

- Une réflexion devra avoir lieu avec le Comité des Fêtes quant aux animations qui marqueront la passage à l'an 2000 . le 14 juillet 2000 pourrait voir des festivités plus importantes qu'à l'ordinaire , en demandant la participation de plusieurs communes .
- L'Association des comités des fêtes de la Chaux d'Arlier cherche une salle pour un bal cet automne ; le Conseil donne son accord pour louer celle de Frasne .
- Lettre de Mme Emmanuelle Rouillier , présidente de l'Elan Sportif qui demande à être reçue par la Commission sports/animations afin d'établir un calendrier d'utilisation du gymnase . Elle demande d'autre part un accès au téléphone dans le cas éventuel d'un accident . Une ligne sera tirée jusqu'au gymnase .
- Lettre de Mr Pighin Raphaël demandant un local pour une exposition commerciale de matériel de couverture de toitures. La cellule restée libre au bâtiment-relais lui sera louée pour son opération portes ouvertes.
- Des travaux de voirie, rue du Dr Bernard, sont attribués à l'Ent. Jeannin pour un montant de 201 780F.
- A la suite de l'Appel d'Offres pour les travaux de trottoirs et revêtement de diverses rues, notamment, rue Pinel , rue Accart , rue du Stade et chemin piétonnier reliant le Collège à la Poste , l'Ent. T.T.T de Besancon pour un montant de 1 378 120,32F TTC a été désignée par la Commission d'appel d'offres .
- Un arrêté municipal devra être pris concernant l'interdiction des baignades dans les étangs , y compris le grand (étang Carrez) , privé , mais néanmoins situé sur le territoire de la Commune .
- Il est indispensable d'équiper le bureau de l'emploi-jeune d'un ordinateur , les responsables se réuniront pour faire le choix du matériel , accord du Conseil Municipal .
- Lors de l'Assemblée Générale du Club de Foot , il a été évoqué la réflexion des dirigeants quant à l'effort à consentir pour maintenir , voire améliorer , le niveau du Club ; la création d'une école de foot a été évoquée .
- De nouveaux plans d'aménagement de la salle des fêtes sont proposés au Conseil Municipal pour avis , avant réunion de concertation avec les responsables d'associations .
- Une subvention de 2000F est accordée au Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête des mères .
- Suite à la décision de réaliser le classement de nos archives communales , après avoir pris contact avec Mr le Conservateur des archives départementales , une personne sera embauchée par contrat à durée déterminée à compter du 16 juillet 1999 pour 2 mois .
- Travaux de restauration de la toiture de la mairie : suite aux marchés signés avec les entreprises le 10 mai 1999 il s'avère nécessaire de restaurer la cheminée, un avenant au marché du lot ferblanterie cuivre est accepté pour le montant de 17 927.19F TTC.
- Demande de concours de la D.D.E pour assurer la mission de maitrise d'oeuvre concernant l'Aménagement de la place de la gare .

Le Maire :

7.0 ORCHESTRE HARMONIE

- Demande Increument lup anotismine xus insup acté ? des Pétes que manuer qui manuer qui manuer provincient de la companie de

- Suite à l'accession en Division Supérieure de l'Orchestre d'Harmonie , les objectifs de la Société demandent des moyens adaptés ,notamment en ce qui concerne les instruments (choix la concerne les instruments (ch de nouveaux registres)et les partitions. Le Conseil propose de rencontrer les responsables afin de discuter des moyens à apporter pour trouver des financements .

8.0 CESSAY

- Monsieur PETITCOLIN, propriétaire actuel du fonds de commerce, a décidé de le mettre en vente . La commission s'est rendue sur place pour faire un état des lieux ; l'ensemble de la lieux ; comprenant la cuisine, le bar, le mobilier et le stock de boissons a été estimé par des professionnels de la restauration à 90 000F. Le Conseil a décidé de racheter le fonds de commerce ,par mesure transitoire et louer la ferme aux familles de Frasne selon le même principe que pour la salle d'animation. Ceci en attendant une reprise éventuelle par un gérant .

9.0 O.P.A.H

- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat . Elle débutera vers le 15 septembre pour une durée d'au moins deux ans ; les propriétaires intéressés pourront se renseigner en mairie .

C.R SYNDICAT

- Les tarifs de l'eau à la consommation , pour le prix de base , resteront les mêmes qu'en 1998 ,
- 3.30F/m3 pour une consommation de 0 à 50 m3
- 3.00F/m3 pour une consommation de 51 à 1000 m3.
- 2.60F/m3 pour une consommation supérieure à 1000 m3
- la redevance d'assainissement passe de 2F à 3F/m3 , limitée à 3 000F pour l'Entreprise CEBE et la Fromagerie .

11.0 ECOLE / TRAVAUX

- Compte-rendu réunion du 8/07/1999
 - Le dernier Conseil d'Ecole Primaire de l'année scolaire 98/99 a eu lieu le 22 juin . Au cours de cette année, les élèves ont reçu les deux Pontissaliens qui ont effectué le tour du Monde en tandem.

Le nombre d'élèves à la rentrée sera de 135, sous toutes réserves.

Un Avis d'appel a la concurrence pour le remplacement de 23 fenêtres au groupe X.Marmier a été établi et l'ouverture des plis a retenu l'entreprise SAILLARD de Pontarlier pour un montant de 230 937 F HT .Le montant forfaitaire des honoraires de maitrise d'oeuvre des travaux confiée à Mr Vannoz s'élève à 20 092F HT soit 8% sur le montant des travaux prévisionnel . Les travaux d'entretien courant se feront pendant les vacances .

MAIRIE DE

FRASNE

25560 - DOUBS Tél. 03 81 49 83 17

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

du:

jeudi 15 juillet 1999

Frasne le: 21-déc-99

1.0 Approbation du compte - rendu de la séance du 10/06/1999

Pas d'observation .

2.0 URBANISME - D.I.A

- -Demande de Permis de construire : de Mr Claude Turberg , pour la construction d'un abri à chevaux.
- Déclarations de travaux :
 - de Mr Jean-Paul Vuillemin pour la construction d'un abri de jardin .
 - de Mr François Ortiz pour la construction d'un garage
 - de Mr Michel Souillot pour la construction d'un bûcher à la place de celui existant .
- Demande de Certificat d'Urbanisme , par Mme Josiane Varescon pour son terrain situé derrière l'actuel restaurant "La Trutta"
- Vente des parcelles de la 3è tranche du lotissement La Chapelle à :
- Mr et Mme PARIS Michel parcelle n°107
- Mr et Mme SILVA Gaspar parcelle n°110
- Mile FUTIN et Mr JEANNEY parcelle n°104.

3.0 TAXE ASSAINISSEMENT

- Le Conseil Municipal décide de fixer définitivement le montant de la redevance de raccordement au réseau d'assainissement à 12 500F, cette décision s'applique également aux redevances déjà notifiées et dont le paiement avait été reporté par délibération du 10.10.1996 .

4.0 VENTE DE BOIS - PARCELLES VERNON

 L'ensemble des Ventes de bois représente un cubage de 1980m3 pour 545 770F. Le cubage total de l'année 1999 est de 3756m3, malgré la quantité de chablis, le budget bois ne devrait pas subir un préjudice trop important .

Trois parcelles situées en Vernon au lieudit "Queue Magnin" sont mises en vente par leurs propriétaires, pour une superficie de 4.78ha, le Conseil décide de les faire estimer par l'ONF. Une participation aux frais d'estimation est demandée ; en cas d'achat par la Commune et une mise en soumission du lot, cette participation ne sera pas demandée.

5.0 INTERCOMMUNALITE

-Une réunion d'information dirigée par Monsieur Joseph BOISSON de l'Association des Maires du Doubs, s'est tenue en mairie le 30 juin, en présence des maires des communes du Syndicat intercommunal de la Vallée du Drugeon et Monsieur Louis PHILIPPE Conseiller Général. Mr Boisson a expliqué le fonctionnement et les bases d'une communauté de communes qui pourrait s'étendre bien au delà des limites du Syndicat actuel .D'autres réunions d'information auront lieu dès le mois de septembre pour une approche plus complète de l'Intercommunalité, qui pourrait voir le jour au 1er janvier 2001.

6.0 SIADET

- Trois dossiers de subvention par les fonds européens (5b) devront être présentés pour le 31 juillet au plus tard, pour certains travaux d'aménagement
- a/ Ferme de Cessay :elle peut être aménagée en écomusée ,mais avec une partie "médiathèque" .
- b/ aménagement du circuit des tourbières
- c/ aménagement du sentier piétonnier autour de l'étang du Moulin .

13.0 Questions diverses.

- Le Conseil Municipal autorise les élèves infirmiers à réaliser une vente de pâtisseries à Frasne, de porte à porte, afin de financer leur voyage scolaire.
- En accord avec la SACER et la DDE, les pavés de la Grande Rue seront retirés et de l'enrobé rouge sera posé à leur place.
- La journée Portes-Ouvertes du Collège E. Laroue aura lieu le 19 Juin prochain.
- Le Conseil Municipal tient à souligner l'excellent résultat obtenu par l'orchestre d'harmonie le 30 Mai dernier à Oyonnax, ainsi que la prestation remarquée de Monsieur Jean-Marc GUINCHARD.
- Le Théâtre du Bric-à-Brac a prévu l'ouverture pour la rentrée prochaine d'un atelier théâtre pour les jeunes de 11 à 13 ans et recherche un local à cet effet.
- SYNDICAT en réponse à notre courrier, le Syndicat accepte de louer les locaux situés à l'étage de la Mairie et comprenant deux bureaux et une salle d'archives. Le montant de la location est fixé à 12 000 F par an payables par trimestre suivant un bail triennal.
- Projet de communauté de communes: une réunion d'information aura lieu le 30 Juin en Mairie de Frasne et sera animée par Monsieur BOISSON du Conseil Général.
- Le Prix de la Dynamique Artisanale a été attribué à Monsieur Roland CLAUDET le 17 Mai dernier par la Banque Populaire.
- Le conseil municipal autorise l'ADMR à se mettre sous le souleret de la ferme de Cessay pour son méchoui annuel.
- Un ramassage des monstres aura lieu au mois de juin .
- Lotissement La Chapelle 3è tranche :
- * Demande d'autorisation de vente des parcelles avant l'exécution des travaux de finition .
- * Vente de la parcelle n°103 à Mr et Mme MiNARY Pascal .
- * Modificatifs du règlement du 11/09/1990, article 7 pour permettre l'agrandissement en limite parcellaire de la constrution de Mr Garreau Michel.
 - du règlement 15/09/1997 pour permettre l'accès au lot n°96 depuis la rue de La Chapelle .
- Travaux de renforcement et création de trottoirs sur diverses voies communales Consultation par appel d'offres ouvert , avec les services de la D.D.E . Montant Total des travaux plus honoraires prévisible 1 650 000F TTC.
- Confirmation de demande de concours DDE pour les travaux suivants :
 - Création d'une liaison piétonne du Quartier de la Gare au Collège.
 - Construction de trottoirs rue de la Chapelle accès au Lotissemment depuis RD9 .
 - Construction de trottoirs Rues du Cap.Pinel,du Cap.Accart,du Général De Gaulle ...
- Demande de subvention de l'Etat pour les travaux de restauration des extérieurs de l'église et du clocher.
- Demande de subvention du Département pour les travaux de restaurations au groupe scolaire Xavier Marmier ,changement des ensembles menuiseries extérieures .
- Demande de subvention du FEOGA pour les travaux d'aménagement du sentier autour de l'étang du Moulin .
- Subvention à l'Ass. Trans-Forme de 2 500F pour les jeux mondiaux des Transplantés à Tilburg auxquels participe Cyril Rebouillat .

Le Maire:

8.0 VENTE DE BOIS - DAMPRICHARD

Résultats de la vente de bois du 27 Mai 1999 à Damprichard:

- Parcelles 38 à 41 de la Joux, achetées par M. LORIN pour 21 000 F, 51 m3, soit 411 F le m3.
- Parcelle de Billin, achetée par M. COMBETTE pour 12 220 F, 120 m3, soit 180 F le m3.
- Parcelle de Billin achetée par M. GIROD J. P. pour 1 450 F, 60 m3, soit 24 F le m3.
 Résultats des ventes de bois de Ney le 15 Avril, et de Les Fins le 27 Avril 1999;
- Parcelles 1 à 3 Les Auges, achetées par M. LOCATELLI J. C. pour 31 500 F, 135 m3 sous écorce, soit 233 F le m3.
- Parcelles 4 et 5 à Cessay, achetées par M. CALVI pour 37 000 F, 338 m3 sous écorce, soit 109 F le m3.
- Parcelles 13 à 28, achetées par S.A. MONNET SEVE pour 36 000 F, 168 m3 sous écorce, soit 214 F le m3.
- Façonnés, achetés par la Sarl CHAUVIN Frères, pour 220 000 F, 529 m3 sous écorce, soit 416 F le m3.

Total des ventes H.T.: 359 170 F.

9.0 CENTRE D'ACCUEIL

Le compromis de vente a été signé ce jour avec la R.A.T.P.

Le Conseil Municipal décide de placer le montant du premier versement en bons du Trésor, et examinera la possibilité du remboursement anticipé du capital restant dû.

10.0 P.O.S ETUDE DES ZONES

Le projet de développement de Frasne rendu par le cabinet d'études Espace Environnement est totalement irréaliste, puisqu'il prévoit le développement de Frasne de l'autre côté des voies de chemin de fer, ce qui impliquerait la création d'une traversée de voies, et l'expropriation de fermes.

11.0 AMENAGEMENT SALLE OMNISPORTS

Un nouveau projet a été déposé par Monsieur Benoit-Péquignet, prenant en compte la volonté de la Commune de créer des salles pour la Musique, le Théâtre, et les Jeunes.

12.0 DOSSIERS SIADET:

Les dossiers SIADET concernant la commune de Frasne ont été déposés avant le 12 Mai dernier, ils passeront en commission départementale le 16 Août prochain. Les fonds 5B étant pratiquement tous attribués, nos dossiers ont peu de chance d'aboutir.

MAIRIE DE

FRASNE 25560 - DOUBS

Tél. 03 81 49 83 17

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

elle de Billin, achelee per M. COMEETTE oc: uby 220 F

jeudi 10 juin 1999

Frasne le: 21-déc-99

1.0 Approbation du compte - rendu de la séance du 20 Mai 1999

2.0 URBANISME

Permis de construire :

- déposé par Monsieur BOIROT J. P. pour une maison d'habitation située dans la troisième tranche du lotissement de la Chapelle, parcelle 111.

- déposé par Monsieur GARREAU pour un garage situé près de sa maison dans le lotissement de la Chapelle, après accord demandé aux co-lotis. Déclararation de travaux de Monsieur MARMIER Alain, pour une véranda.

3.0 PROJET D'INFORMATISATION DES ECOLES:

Le Conseil Municipal donne son accord de princípe pour l'achat de 7 ordinateurs: 1 pour la maternelle, et 6 pour l'école primaire. Le coût de cette informatisation serait d'environ 120 000 F L'Etat subventionne ces équipements pour un montant de 40 850 F. Néanmoins quelques points restent à définir:

- le coût et les conditions de mise en réseaux des ordinateurs, et du fonctionnement .

4.0 ECOLE MATERNELLE:

L'effectif de la section des petits devant être de 33 élèves pour la rentrée prochaine, Mme la Directrice demande qu'une heure de travail supplémentaire d'A.S.E.M. soit allouée à cette classe ; accord du Conseil Municipal .

5.0 CESSAY

Un projet de camping a été déposé en mairle, néanmoins ce dossier étant trop peu détaillé, notamment en ce qui concerne les financements et les subventions, le Conseil ne peut se prononcer pour le moment à ce sujet. Si ce projet se concrétise, la Commune réalisera une route d'accès. La ferme sera louée dans sa totalité à l'exploitant du camping.Les Agriculteurs ont donné un avis favorable pour les besoins de terrain soit environ 5 ha.

6.0 ELECTIONS DU 13/06/1999

Composition des bureaux:

- 8 heures 12 heures: NICOLET Jacques, PELLETIER Christian, CHENEVEZ Gínette, GIRARD Colette.
- 12 heures 15 heures: VANTHIER Maurice, GRANDJEAN Pierre, JACQUIN Christophe, MARMIER Roland.
- 15 heures 18 heures: DESARMENIEN Jacky, VUITTON J.P., POULIN Emmanuel, RACLE Gérard.
- 18 heures 22 heures: VANTHIER Danielle, LHOMME Noël, MONNIER J.L., HUMBEY J.C., MARMIER J.M.

7.0 PROPOSITION COLOMBARIUM

Proposition de la société GRANIMOND pour un colombarium de 12 places (pouvant contenir chacune 5 urnes funéraires), et un jardin du souvenir (partie où les cendres peuvent être répandues) avec une flamme monolithe en granit: devis de 73 500 F accepté par le Conseil Municipal. Un devis a également été fourni par la société PESENTI, mais la forme du colombarium, n'a pas retenu l'attention du Conseil .

L'intercommunalité sera la grande affaire de l'an 2000.

Pour dynamiser le monde rural, tout nous incite au regroupement entre les communes. Mais une communauté de communes ne doit pas se faire sans avoir étudié tous les aspects du projet :

- 1) pour quelles compétences ?
- 2) sur quel périmètre?
- 3) quel type de regroupement pour une efficacité maximum?
- les 9 communes du SYNDICAT avec qui nous avons déjà monté des dossiers sur l'environnement et l'assainissement ?
- les 22 communes du canton avec qui nous avons réalisé, dans le cadre du SIADET, d'importants travaux d'aménagement, des montages de produits touristiques, et avec qui nous lançons l'opération pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)?
- ou le rattachement du Syndicat à Pontarlier?

Il faut savoir que les aides financières du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat sont attribuées à toute communauté de communes sans tenir compte du critère de regroupement.

Avant tout, il faudra faire le bon choix pour se moderniser sans pour autant perdre son identité.

En mon nom et au nom du Conseil Municipal, je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, et je souhaite que notre village continue à faire preuve de dynamisme et d'entente entre les générations.

Et pour marquer le passage à l'an 2000, je vous invite au vin d'honneur le dimanche 2 janvier à 11 h 30 en Mairie.

Le Maire Jacques NICOLET A quelques jours de l'an 2000, vous êtes en droit de vous demander si Frasne est prêt à affronter les changements de société qu'on nous prédit.

En tant qu'habitant de Frasne, peut-on regarder l'avenir avec confiance ? Les problèmes posés par les dossiers HONSEL et ESPACE-ACCUEIL étant résolus, le Conseil Municipal a enfin pu travailler plus sereinement et jeter les bases des futurs chantiers après avoir mené une réflexion selon 4 grands axes :

La jeunesse,

La culture,

La gestion de la forêt,

L'intercommunalité.

L'an 2000 sera résolument placé sous le signe de la jeunesse.

Le 13 décembre, deux contrats - « Petite Enfance » et « Temps Libre » - ont été signés entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon qui s'engagent à développer une action forte en faveur des enfants et des adolescents. Vous découvrirez dans ce bulletin des plans illustrant notre volonté de doter Frasne des moyens nécessaires pour concrétiser cette action :

- le plan de la salle polyvalente, dont les travaux de réaménagement étaient prévus pour 99, mais retardés, et qui prendra une option nettement plus sportive,

à l'extrémité de la salle polyvalente sera construite une salle destinée aux jeunes, avec possibilité de créer des aires de jeu extérieures.

- le plan de la halte-garderie qui sera aménagée dans le pavillon du groupe scolaire.

La culture n'est pas un domaine réservé à la ville. Promouvoir la culture en milieu rural devient une priorité pour une meilleure qualité de vie.

Jusqu'à présent, les associations ABCDEF, Bric-à-Brac, Les Amis de la Musique, se produisaient dans des lieux peu adaptés aux spectacles. Depuis la rentrée 99, le cinéma itinérant ne peut plus bénéficier de la salle du collège, pour des raisons de sécurité. Pour soutenir les associations culturelles, il est indispensable de créer un espace spécifique. Pour l'instant, vous ne trouverez que les piquets qui délimitent l'emplacement (près de la salle des Fêtes).

En ce qui concerne la bibliothèque - gérée par des bénévoles - le Conseil a voté une subvention de 1 franc par habitant pour financer des achats, des animations, et étendre les prêts de livres.

Une page se tourne pour la gestion de nos forêts!

Le Conseil Municipal a décidé de confier tout le domaine non soumis, soit 60 hectares, à l'Office National des Forêts. Ce choix est motivé par le manque d'acheteurs du produit des parcelles, et par le peu d'intérêt des scieurs pour des petits volumes.



LES RECONNAISSEZ-VOUS?

